



PROCES-VERBAL

DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 2 JUIN 2021

*
* *

L'an deux mille vingt et un, le deux juin à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph		X (Mme Traval-Michelet)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique			X
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
PERRIN Philippe	X		
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Perrin)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe		X (Mme Sangay)	
SANGAY Dominique	X		
SITPR			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Terrisse)	
TERRISSE Jean-Marc	X		

M. LE PRESIDENT : Le caractère public de cette séance est respecté, car les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique.

A cet effet, celle-ci sera retransmise en direct sur le site de Tissé Collectiveités <https://www.tisseo-collectivites.fr/evenements/comite-syndical>.

Si certains d'entre vous ne souhaitent pas être filmés, merci de vous signaler.

APPEL FAIT PAR MONSIEUR LE PRESIDENT :

ANDRÉ Gérard : *présent*
 BRIAND Sacha : *présent*
 CARLES Joseph *a donné pouvoir à Mme Traval-Michelet*
 CARNEIRO Grégoire : *présent*
 CHOLLET François : *présent*
 FAURE Dominique : *absente-excusee*
 GRASS Francis : *présent*
 LATTES Jean-Michel : *présent*
 MOUDENC Jean-Luc : *présent*
 PERRIN Philippe : *présent*
 PORTARRIEU Jean-François *a donné pouvoir à M. Perrin*
 TERRAIL-NOVES Vincent : *présent*
 TRAUTMANN Pierre : *présent*
 TRAVAL-MICHELET Karine : *présente*
 LUBAC Christophe *a donné pouvoir à Mme Sangay*
 SANGAY Dominique : *présente*
 BACOU Denis : *présent*
 MARTIN Yannick : *présent*
 SUAUD Thierry *a donné pouvoir à M. Terrisse*
 TERRISSE Jean-Marc : *présent*

PROPOS INTRODUCTIFS :

Quelques mots pour introduire cette séance importante qui nous réunit aujourd'hui. La première délibération porte un nom un peu technique : « approbation des études d'avant-projet ». Il s'agit d'une phase stratégique où nous basculons d'un projet théorique à un projet qui devient réel. Nous commençons à démarrer la phase dite de réalisation. C'est une étape technique essentielle. Nous aurons l'occasion d'en parler très largement dans cette séance puisque nous vous présenterons un diaporama complet qui évoque cette étape clé du dispositif.

Quelques petits points complémentaires à ce premier sujet essentiel. :

I- La poursuite du développement de l'offre

- **Schéma Directeur covoiturage**

Ce schéma a été piloté par Tisséo Collectivités et a été co-construit avec les territoires et les acteurs du covoiturage. Il regroupe 13 actions déclinées en 4 thématiques : gouvernance, équipements, mobilité intégrée, accompagnement au changement.

Nous vous proposerons lors de ce CS **d'approuver ce schéma directeur covoiturage**.

- **Accord-cadre sur les études de définition du vol et aménagement du schéma directeur cyclable**

La réalisation des études pré-opérationnelles du niveau 1, dit « REV » est confiée au groupement SYSTRA / COPENHAGENIZE pour un montant de 888 640 € et au groupement EGIS VILLE ET TRANSPORTS / SEQUENCES pour un montant de 894 700 €.

La réalisation des études pré-opérationnelles du niveau 2 est attribuée au groupement SYSTRA / COPENHAGENIZE pour un montant de 310 600 € et au groupement EGIS VILLE ET TRANSPORTS / SEQUENCES pour un montant de 302 300 €.

II- La poursuite des investissements et les finances

Le montant total des investissements qui sera engagé par Tisséo Collectivités en lien avec les délibérations de ce comité syndical représente **une enveloppe d'un peu plus de 12 M€**. Ces dépenses traduisent d'une part la montée en charge des opérations 3^{ème} ligne de métro et Connexion Ligne B, avec un engagement de plus de 4 M€ alloués aux Etudes et Travaux de Déviations de Réseaux ou encore aux opérations foncières. A noter également la notification à venir des marchés qui permettront de mettre en place **le nouveau service d'Open Paiement (ou Paiement à la Validation) d'ici 2023**, avec un montant global de près de 9 M€, incluant la gestion du service sur 8 ans.

- **Le compte administratif**

En 2020 :

- les charges d'exploitation ont diminué de 15,6 M€
- les niveaux d'épargne brute et nette sont respectivement à 105,7 M€ et 9,7 M€
- le montant des dépenses d'investissement s'est élevé à 124,9 M€
- le montant des emprunts souscrits est de 98 M€.

En fin d'exercice 2020, **l'encours de dette s'est élevé à 1 276 M€** et la capacité de désendettement s'élevait à **12 années**, ce qui est un niveau très acceptable pour les prêteurs.

III- Les partenariats

- Nous renouvelons le Partenariat habituel avec le festival Rio Loco.

IV- Autres sujets d'actualité...

- **Evolution de l'offre**

Nous continuons à suivre très précisément les annonces du gouvernement pour faire évoluer notre fonctionnement.

A chaque fois que des ré ouvertures sont prévues, le réseau s'adapte à ces ré ouvertures. Nous allons retrouver progressivement un système avec un fonctionnement normal, avec des étapes qui vont suivre, à savoir la période d'été et la remise en œuvre de l'intégralité du réseau, sans doute, à la rentrée de septembre, même si nous avons bien évolué sur la question.

Deux petits points complémentaires :

- **Exposition d'une cabine Téléo au Capitole**

Le vendredi 28 mai a été dévoilée la cabine du futur téléphérique toulousain Téléo. Elle est exposée au public jusqu'au dimanche 6 juin de 10h à 19h à la sortie du métro Capitole. Elle rencontre un grand succès. Beaucoup de personnes viennent voir ce dispositif.

- **Edition du livre « Mon métro d'image en image. Une démarche collaborative au service de l'accessibilité à Toulouse »**

Cet ouvrage « mon métro d'image en image » a été déposé sur vos tables. Il correspond au travail mené ensemble lors du mandat précédent afin que Tisséo devienne le premier réseau au monde à intégrer le handicap cognitif. Nous avons voulu un recueil d'expérience et nous avons eu de nombreuses demandes d'autres réseaux intéressés par la formule. L'enjeu est de permettre de retrouver tout le parcours qui nous a amené à cette situation.

INTERVENTIONS :

M. TERRISSE : Comme d'habitude et en toute logique, au vu de notre position vis-à-vis de la troisième ligne de métro, le Muretain Agglo ne participera pas au vote sur ce sujet là.

M. LE PRESIDENT : (*s'adressant à M. Terrisse*) : Comme d'habitude, je le regrette.

MME TRAVAL-MICHELET : Merci pour ces propos introductifs. Quelques mots pour noter que nous entrons dans une phase qui va être cruciale, très opérationnelle pour la troisième ligne de métro et pour donner aussi le témoignage des usagers, de nos concitoyens qui voient un petit peu s'éloigner cette date de mise en service, puisque la date de 2028 est maintenant annoncée - il nous faudra absolument la tenir - et qui, en fin de compte, fait resurgir un certain nombre de problématiques d'usage que la troisième ligne de métro devra certainement régler, et qui nous confronte de nouveau à ces discussions sur tel ou tel trajet, ou circuit qu'il ne faut pas laisser de côté, au risque de se faire un peu trop absorber par cette troisième ligne de métro, évidemment essentielle, qui doit concentrer nos efforts, mais qui ne doit pas nous faire oublier que la vie va continuer pendant huit années ; c'est quand même long. Nous espérons tous que cette vie va reprendre et cet espoir de reprise très dynamique va s'accompagner malheureusement du retour des embouteillages et donc de la grogne très légitime de nos concitoyens qui vont demander à ce que des solutions de transport ou alternatives soient posées, soient poursuivies. A côté de notre attention pour l'exécution et la réalisation des travaux de la troisième ligne, nous avons aussi à nous préoccuper de cette période jusqu'en 2028 et des territoires qui ne sont pas desservis par cette troisième ligne, puisque tous les territoires ne sont pas desservis, même si beaucoup d'habitants, en revanche, vont en profiter. Un certain nombre de sujets encore en suspens, doivent être traités. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Le troisième point sur lequel elle souhaite insister, réside dans la nécessité de mettre ce temps à profit, ce travail a déjà commencé et on doit le poursuivre, pour travailler sur toutes les questions de rabattement dans le cadre de cette troisième ligne de métro : comment permettre à des usagers éloignés d'une gare, d'une station de métro, de venir y accéder ? C'est un travail considérable pour lequel on voit bien aujourd'hui un certain nombre de pistes, mais pour lesquelles les financements ne sont pas encore posés. Nous devons réfléchir - et elle le voit dans sa ville pour ne citer que cet exemple - car on a cette envie de la part de nos habitants, de réfléchir avec nous sur ces sujets. Ils voient avec satisfaction les travaux qui démarrent. Nous en sommes aux déviations de réseaux. On voit qu'il se passe des choses et de ce fait, on commence à se projeter : comment fera-t-on pour accéder, comment feront nos voisins pour venir jusqu'à chez nous ? Tout cela va nécessiter une grande réflexion. Il faut aussi y associer les budgets qui ne sont pas tout à fait définis aujourd'hui. Nous aurons bien besoin de tout ce mandat, de toute notre volonté politique et du professionnalisme des agents pour y arriver, afin que 2028 consacre l'inauguration de cette troisième ligne avec tous les aspects connexes qui sont nécessaires.

Voilà ces quelques mots que Mme Traval-Michelet souhaitait dire en introduction.

M. LE PRESIDENT : Quelques éléments de réponse pour aller dans le sens de Mme Traval-Michelet : Si nous regardons les séances à venir de nos comités syndicaux, nous allons trouver toute une série de jalons : à la fin de l'année, nous allons inaugurer un maillon essentiel de la ceinture sud, à savoir le téléphérique. Auparavant, nous aurons inauguré la nouvelle grande ligne Colomiers,-Basso-Cambo, Oncopole et nous aurons organisé le renforcement de la ligne Paul Sabatier vers Saint Orens. En 2021, nous aurons la création de cette très grande transversale, appelée ceinture sud. On se focalise souvent sur le téléphérique car c'est le plus spectaculaire, mais la ceinture sud est un ensemble qui fait évoluer notre réseau, qui a été trop longtemps un réseau en étoile, pour créer une première grande transversalité sud, qui parle un petit peu à la grande transversale nord que constitue la troisième ligne de métro. Nous avons la poursuite du programme linéo qui est un programme important. Nous avons le linéo 10 qui passe par Aucamville ; l'année suivante nous aurons la ligne Cugnaux-Villeneuve-Frouzins qui est une ligne qui touche le sud toulousain, et nous aurons ensuite la création de la ligne 12 qui est à nouveau une grande transversale puisqu'elle part de Borderouge pour aller jusqu'à Montaudran, en passant par la cité de l'Espace. Nous ne sommes plus dans la création de projets de centre-ville, mais nous sommes sur de très grandes transversales. M. le président n'oublie pas la ligne

express Toulouse-Muret qui est un dossier bien avancé et qui permet d'ouvrir un nouveau mode de transport vers la partie sud. Nous aurons toute une série de projets, comme la ligne Express chère à Denis Bacou qui porte sur le nord toulousain vers Pechbonnieu , etc... Pour que la concertation demeure, le maintien des commissions territoriales permet de regrouper les élus par bassin de transport et d'évoquer à la fois avec eux les résultats du réseau et les manques, les côtés positifs ainsi que les projets à développer. Tout cela participe à cette idée qui est une idée évidente. On ne peut pas dire qu'il n'y a que la troisième ligne pour que tout aille bien. Il faut que nous soyons sur un maillage et on le travaillera ensemble. Tout ceci démontre que nous sommes sur un projet global de transport. M. le président rappelle que le projet de troisième ligne, c'est 55 % du budget jusqu'en 2030, mais il y a 45 % qui restent. M. le président intègre dans ce dispositif tous les nouveaux modes de locomotion : covoiturage, auto-partagées, vélo, etc...

M. CARNEIRO : On peut témoigner d'un enthousiasme collectif ou quasi-total, des personnes présentes dans cette salle, à l'idée de mettre en place un outil de modernité en complémentarité avec ce qui existe : c'est remarquable, mais les heureux chanceux de cette ligne est-ouest, avec des raccordements, auront des retombées beaucoup plus importantes que d'autres territoires. Le président a souligné la ligne express pour le nord. M. Carneiro rappelle cependant que le boulevard urbain est en mutation. Nous allons réinventer quelque chose après cette annulation, mais nous n'en sommes pas encore à la phase opérationnelle. Il faut aller le plus loin possible pour ce territoire nord qui est en déshérence, qui se développe énormément et où il existe de gros problèmes en matière de transport. Le boulevard urbain qui ne sera pas prêt pour les prochaines années ne va rien arranger. Nous devons être le plus performant possible en matière de rééquilibrage des investissements.

Un autre point que M. Carneiro souhaite souligner : malgré le coût important de cette troisième ligne, les moyens qui seront alloués aux infrastructures modales au niveau métropolitain ne seront pas diminués. C'est important -le président de la Métropole et maire de Toulouse est ici présent- d'avoir un niveau d'enveloppe qui permette de faire mieux que lors du mandat précédent si on ajoute cette vision verte que nous avons en partage, en culture commune, du vélo et de la marche à pied, avec des infrastructures qu'il ne faut pas jeter aux orties : en effet, s'il n'y a pas d'infrastructure routière, on voit mal comment il pourrait y avoir des compléments indispensables certes, mais qui sont des compléments qui rendent le niveau qualitatif de l'infrastructure plus important, lorsqu'il y a du vert. Cependant, en l'absence d'infrastructure on voit mal des chemins verts passer un peu partout et quelquefois nulle part.

Nous pouvons nous réjouir d'ores et déjà qu'il n'y ait pas de niveau d'investissement plus faible lors de cette mandature ; au contraire, il sera plus élevé en matière d'infrastructure multimodale. Certains disaient que la troisième ligne de métro allait siphonner l'ensemble des budgets. Ce n'est pas le cas. Nous sommes sur un axe de développement en ce qui concerne la multimodalité, notamment les infrastructures routières mais aussi tous les compléments indispensables en matière de déplacements apaisés.

M. LE PRESIDENT : Nous allons maintenant passer à la phase juridique et officielle de notre travail. Le quorum étant atteint, nous pouvons ouvrir la séance du comité syndical du 2 juin 2021.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 7 AVRIL 2021.

Le compte-rendu du Comité Syndical du 7 Avril 2021 est soumis à l'approbation du Comité Syndical. Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (LISTE ANNEXEE AU PRESENT ORDRE DU JOUR).

<u>N° de décision</u>	<u>Objet :</u>	<u>Contrôle de légalité</u>
2021.1.1292	Attribution du marché M 3 2021 14575 MAPA relatif à Mission Etude d'impact de la construction de l'ouvrage du puits Laporte sur les infrastructures ILS de l'aéroport de Toulouse Blagnac à la société NAVBLUE pour un montant de 66 200 € HT.	31/03/2021
2021.1.1293	Signature de l'avenant n° 1 au marché CLB 2020 14270 M conclu avec CRONOS CONSEIL.	15/04/2021
2021.1.1294	Attribution du marché PBC 2020 14316 M relatif à l'étude sur les conditions d'accueil de bus électriques et de bus à hydrogène dans un bâtiment, au groupement WSP France/ALPHARE FASIS/EFFECTIS pour un montant de 79 550 € HT.	15/04/2021
2021.1.1295	Décision de rapporter la décision 2021.1.1288 par laquelle le Président de Tisséo-Collectivités a décidé de résilier l'accord-cadre M 2019 0232 conclu avec l'entreprise SOGETI selon les dispositions de l'article 42.g du CCAG-T.I.C.	15/04/2021
2021.1.1296	Procédure restreinte : 3 ^{ème} ligne de métro : accord cadre mono attributaire : maîtrise d'œuvre pour le déplacement du monument à la gloire des combattants : décision d'inviter le candidat groupement ARC&SITES/TOLLIS/UBC/ECОВI à présenter une offre.	15/04/2021
2021.1.1297	Attribution du marché n° 2 2021 14531 M relatif à des prestations d'impression, numérisation, imagerie à la société REPROCOLOR pour un montant de détail estimatif de 11 999,86 € HT et un montant maximal de 12 000 € HT.	16/04/2021

2021.1.1298	Décision de déclarer sans suite, pour motif d'intérêt général, le lot n° 1 : conseils et création graphique relatif aux prestations en créations et exécutions graphiques.	19/04/2021
2021.1.1299	Autorisation d'occupation temporaire du bien situé sur la parcelle 805 AE 423 située 3 rue Jean Aicard à Toulouse selon les termes prévus dans la convention de prêt à usage gratuit pour une durée ne pouvant dépasser le 1er décembre 2021.	04/05/2021
2021.1.1300	Autorisation d'occupation temporaire du bien situé sur les parcelles 829AM 243 et 829AM 217 situées Chemin du Sang de Serp à Toulouse selon les termes prévus dans la convention de prêt à usage gratuit pour une durée ne pouvant dépasser le 31 décembre 2021.	04/05/2021
2021.1.1301	Renouvellement de la location d'un box pour la période du 10 juin 2021 au 9 juin 2022 (LEADER BOX).	07/05/2021
2021.1.1302	Autorisation d'occupation temporaire aux fins de réalisation de sondages pollution, jusqu'au 30 Novembre 2021.	04/05/2021
2021.1.1303	Autorisation d'occupation temporaire aux fins de réalisation de sondages pollution, jusqu'au 30 Octobre 2021.	04/05/2021
2021.1.1304	Mise à disposition à titre gracieux d'un véhicule réformé jusqu'au 7 mai 2021 minuit.	05/05/2021

Liste des décisions prises par le Président du SMTC par délégation du Comité Syndical (article L5211-10 du CGCT) relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres et de leurs avenants
MARCHES

Date CS	Numéro de marché	Objet du marché	Titulaire	Montant HT	Date de Notification	Durée du marché	Renouvellement
02/06/2021	MA20210006	Outil digital de gestion et de modélisation des mobilités	SOPRA STERIA	99 900,00 €	01/04/2021	12 mois	/
02/06/2021	MA20210007	AMO - Renouvellement du marché de vélo en libre-service sur Toulouse et son agglomération	Gpt CITEC / BCV/FCL	68 247,50 €	15/04/2021	24 mois	/
02/06/2021	MA20210011	Prestations en créations et exécutions graphiques lot 2	AGITEO	maximum 300 000,00 €	16/04/2021	36 mois	/
02/06/2021	MA20200223	Définition d'une vision prospective de la pratique du vélo dans l'agglomération toulousaine	Gpt INDDIGO / SYMETRIS	maximum 140 000,00 €	12/05/2021	24 mois	/
02/06/2021	MA20200185	Assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur les systèmes de transmission sans fil	DOTIC	maximum 960 000,00 €	11/05/2021	1 an	3 fois
02/06/2021	MA20210059	Evolution du progiciel de gestion des ressources humaines, maintenance et prestations associées	BERGER LEVRAULT	82 000,00 €	29/04/2021	43 mois	/
02/06/2021	MA20200254	Accompagnement à la recherche et au montage de dossiers de financement européen MIE	SYMBIOS	29 050,00 €	11/05/2021	12 mois	/

Liste des décisions prises par le Président du SMTC par délégation du Comité Syndical (article L5211-10 du CGCT) relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres et de leurs avenants
AVENANTS

Date CS	Numéro de marché	Objet du marché	Numéro et objet de l'avenant	Titulaire	Montant initial en € HT	Nouveau Montant en € HT	Augmentation/ Diminution	Avis CAH	Prolongation Durée du marché	Date de Notification
02/06/2021	M20180352	Impression, façonnage et livraison des publications et divers imprimés de TC - lot 1	1 ajout de prix au BPU	DELORE	maximum 1 200 000,00 €	/	/	/	/	06/04/2021
02/06/2021	M20190161	Travaux d'installation et de dépoliement des écrans IV du métro ligne A et ligne B	1 ajout de prix au BPU	SPIE CITY NETWORKS	minimum 800 000,00 € maximum 1 600 000,00 €	/	/	/	/	06/05/2021
02/06/2021	M20190043	AMO feuille de route expérience voyageur Axes 1 et 2	1 transfert à la société AREP	AREP (anciennement AREP GROUPE)	371 495,00 €	/	/	/	/	11/05/2021
02/06/2021	M20180123	Ingénierie, fourniture et mise en œuvre de matériels et logiciels pour le RdSu de Tisséo et ses dérivés	3 ajout de prix au BPU	AXIANS	sans maximum	/	/	/	/	05/05/2021

- Concernant le point 5.1, MM. Lattes et Moudenc ne prennent pas part au vote.
- Concernant le point 5.2, MM. Perrin et Portarrieu (pouvoir) ne prennent pas part au vote.
- Concernant le point 6.2, M. Lattes ne prend pas part au vote.

1– 3^{ème} LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS – CONNEXION LIGNE B

1.1 – APPROBATION DES ETUDES D’AVANT-PROJET

1.1.1 - 3^{ème} Ligne de Métro : approbation des études d’Avant-Projet.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Nous allons attaquer le sujet le plus important de cette séance et l’un des plus importants de la mandature qui est la problématique des AVP, les études d’avant-projet autour de la troisième ligne de métro que l’on vous proposera d’approuver.

Nous allons vous présenter cette délibération avec toute une série de diapositives pour essayer d’être le plus complet possible. Nous avons veillé, par ailleurs, à ce que le dossier de presse comporte le plus d’éléments techniques, car c’est vraiment une phase technique importante.

L’enjeu est d’ajuster l’estimation du coût de l’opération troisième ligne de métro et de confirmer son planning de réalisation. Nous étions sur des phases un peu abstraites et théoriques, et depuis deux ans, nos équipes travaillent pour donner une dimension technique et pratique à ce dispositif, et cela fige les principales hypothèses de conception et d’organisation de l’infrastructure. C’est le moment où notre projet bascule vers la phase de réalisation, avec une étape tout à fait essentielle avec la préparation des dossiers de consultation des entreprises qui seront chargées de réaliser les travaux.

Nous sommes sur trois projets :

- L’avant-projet de la ligne Aéroport Express : une délibération spécifique sera présentée au Comité Syndical du 7 juillet prochain.
- L’avant-projet de la Connexion Ligne B sera également traité ultérieurement.

Il reste le marché système à négocier avec SIEMENS. Nous sommes en discussion avec eux pour gérer la mise en œuvre de ce marché.

- ❖ Quelques rappels sur les principales caractéristiques de M3 : nous allons reprendre le calendrier qui est un calendrier long et l’on ne se rend pas toujours compte des étapes que nous avons franchies.

De septembre à décembre 2016, un Débat Public est organisé par une Commission Particulière désignée par la Commission Nationale de Débat Public. Un débat public important puisque c’est la première fois qu’une grande infrastructure de transport est soumise à ce type de débat. Il rencontre un grand succès puisque 3 000 participants sont recensés au cours de 80 réunions publiques et 21 000 personnes ont consulté le site Internet ; Et enfin, la conclusion de la Commission du Débat Public qui constate que 72% des personnes interrogées indiquent que le projet de métro est, pour elles, prioritaire. Une adhésion populaire forte puisque les responsables de la Commission Nationale du Débat Public ont constaté un niveau d’adhésion supérieur à beaucoup d’autres projets.

En juillet 2017, le programme de l’opération Toulouse Aerospace Express est approuvé. La ligne, longue de 27 km et jalonnée de 20 stations, relie Colomiers à Labège. Une Ligne Aéroport Express permet l’amélioration de la desserte de l’aéroport et de la zone aéroportuaire.

En juillet 2018, le programme de l’opération Toulouse Aerospace Express est modifié afin de préciser l’implantation du Site de Maintenance et de Remisage des rames, d’ajuster la localisation de la station Sept Deniers et de prendre en compte les remarques.

En février 2019, nous approuvons les ajustements du programme d'opération, la nouvelle enveloppe financière du projet et l'actualisation du planning avec une mise en service prévue fin 2025. Le dossier de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique est approuvé.

En novembre 2019, nous approuvons la Déclaration de Projet.

En février 2020, l'opération est déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral.

En novembre 2020, nous approuvons le choix de l'ensemblier, Alstom, venu clôturer ce cycle.

Les études d'avant-projet se sont déroulées sur deux années. Elles ont permis de concevoir l'infrastructure, de préciser le déroulement des travaux et d'évaluer plus précisément le coût de l'opération.

Les livrables intermédiaires ont permis de **préparer le dossier nécessaire à la procédure d'obtention de l'arrêté d'Autorisation Environnementale**. Ce dossier déposé auprès des services de l'Etat en janvier 2021 est en cours d'instruction.

Les livrables définitifs des études d'avant-projet permettent d'apprécier l'adéquation de l'enveloppe prévisionnelle et la réalité de l'objectif de mise en service. Ils apportent en outre des informations sur les impacts que vont générer les travaux de construction : où ? à partir de quand ? pendant combien de temps ? comment ?

Lors de cette séance, nous vous proposerons d'aborder spécifiquement trois points : le coût de l'opération, son planning, et le déroulement des travaux, avec bien entendu les enjeux que constitue cette troisième ligne avec tous les dispositifs qui accompagnent un chantier aussi important.

❖ Quelques mots sur M3, la troisième ligne de métro :

Nous avons choisi, et vous avez participé au vote, l'offre Métropolis d'Alstom en novembre dernier. Grâce à ce système de transport, la 3^{ème} ligne de métro proposera un niveau de service élevé : une vitesse moyenne supérieure à 40 km/h (contre 30km/h à 35km/h pour les lignes de métro existantes) et un intervalle de 3'25 en pointe à la mise en service.

L'offre est conçue pour être évolutive. Nous espérons 200 000 voyageurs jours à la mise en service, mais comme avec la ligne A et la ligne B, nous avons tout l'intérêt d'un système métro qui est celui de l'adaptation possible, en particulier avec la fréquence.

Alstom travaille aujourd'hui sur le design des rames : livrée extérieure, implantation des sièges, aménagement intérieur, etc. Les Toulousains et les métropolitains sentiront une différence majeure avec ce dispositif traversant : nous n'avons plus de séparation d'une rame à l'autre. Nous sommes sur un système beaucoup plus large, sur un confort d'usage grandement amélioré.

Sur les ambitions architecturales, nous avons toute une série de programmation gérée avec des volets qui sont à la fois architecturaux et environnementaux. Une donnée de base de notre travail est l'écologie et l'environnement et cela reste marquant dans l'évolution de notre chantier. L'enjeu, à ce stade, est de donner une véritable identité à notre ligne. Dans la construction, nous avons aujourd'hui

une série de travaux sur les matériaux utilisés, sur l'expérience voyageurs, sur l'accessibilité et bien entendu, puisque nous avons voté une délibération à ce sujet, nous retrouverons une œuvre d'art par station. Les artistes ont été présélectionnés. Ils sont en train de travailler pour nous proposer ces œuvres d'art. Hier, nous avons une réunion pour les deux stations manquantes. Nous avons donc aujourd'hui un élément complet. Petit clin d'œil : pendant la fin du confinement, Tisséo a publié une forme de publicité : les musées sont fermés, mais il est toujours possible de visiter la grande galerie du métro et les multiples œuvres d'art de notre patrimoine.

- ❖ Sur les ambitions environnementales, Monsieur le Président souhaite revenir sur ce point, car c'est un point clé du dispositif. Des ambitions élevées, très élevées même ont été fixées et vont être le fil rouge de l'évolution de notre dispositif. Nous sommes allés au-delà des obligations réglementaires notamment en matière de compensation. Nous sommes aujourd'hui dans une démarche connue et classique d'éco-conception avec la volonté d'intégrer cette dimension, qui était émergente pour les deux premières lignes.
- ❖ Concernant le budget de l'opération, le programme a été adopté en juillet 2017 puis modifié à plusieurs reprises. Nous sommes sur un travail continu avec une enveloppe prévisionnelle de plus de 2,6 Milliards d'euros.
 Au stade de l'AVP, nous avons intégré quelques modifications :
 - La station INP bascule dans le périmètre de l'opération CLB car nous avons dissocié les deux chantiers.
 - A Matabiau, l'aménagement d'un espace voyageurs situé entre les stations de métro et la future Halle des Transports.
 - Des aménagements structurels au sein du pôle d'échange de Blagnac Jean Maga sont transférés du périmètre LAE au périmètre M3.
- ❖ Nous sommes plus sur des ajustements que sur des bouleversements avec un enjeu financier permanent. Un séminaire financier sur la question s'est tenu ici même, intégrant la nécessité de maîtriser ce budget.

Dans la présentation de l'AVP, nous avons intégré les recommandations de la commission d'enquête : l'impact de la crise sanitaire et la prise en compte de certaines contraintes techniques dans des endroits où, par exemple, le tunnelier passe plus bas que ce qui était prévu initialement pour tenir compte de l'architecture extérieure. On reste sur le même mot d'ordre que nous avons toujours développé, à savoir la maîtrise du budget, l'enjeu essentiel de notre dispositif. Nous sommes donc en permanence dans une recherche d'arbitrages destinée à maintenir notre objectif. C'est un travail permanent, un travail constant et les équipes de Tisséo-Ingénierie ont pour mot d'ordre la recherche permanente d'économie. Ce sont des choses qui se font assez bien. La vérité du prix sera le résultat des consultations d'appel d'offres. Nous serons en 2023 quand nous arriverons à ce stade-là. L'enjeu est de travailler avec les Fédérations du BTP pour que la concurrence soit la plus importante possible et que les entreprises soient challengées - nous l'avons intégré dans nos appels d'offres - pour proposer des économies. Elles savent que c'est un élément clé de la commission d'appel d'offres et se motivent pour aller vers cela.

L'intensité de la concurrence est une des clés du dispositif. Si l'on se base sur les appels d'offres actuels, les entreprises sont au rendez-vous. M. le président préside presque tous les quinze jours, parfois chaque semaine, une commission d'appel d'offres où on s'aperçoit que la bataille économique est sévère. Tant mieux pour nous car cela nous permet d'être en dessous du prix estimé.

- ❖ S'agissant du planning de l'opération, nous sommes sur un planning annoncé en fin d'année 2020, à savoir les grands jalons à tenir pour une mise en service du métro fin 2028. Vous allez retrouver un calendrier très précis permettant d'aboutir à cette mise en œuvre.
- ❖ Les prérequis du planning :
 - Les travaux de déplacement des réseaux doivent être bien engagés d'ici 2022 et c'est le cas. Nous avons actuellement à Toulouse de grands chantiers qui s'ouvrent pour intégrer cette donnée.
 - Acquérir les parcelles nécessaires à la réalisation des travaux, par voie d'expropriation si nécessaire.
 - Obtenir d'ici début 2022, l'arrêté d'autorisation environnementale, nécessaire à la réalisation des travaux de gros œuvre.
 - Lancer les consultations pour les travaux de génie civil d'ici la fin 2021, afin de notifier les premiers marchés d'ici fin 2022.
- ❖ Le déroulement des travaux :

Les études d'avant-projet ont permis de préciser le déroulement des travaux de gros œuvre. Cette carte présente un aperçu de l'ampleur des chantiers à conduire en simultané dans le corridor de la ligne pendant plusieurs années. Nous allons retrouver les chantiers de la ligne A et de la ligne B avec une importance encore plus forte.

Chaque station constitue un projet dans le projet et nécessite la mobilisation de multiples acteurs. Les travaux à réaliser vont significativement impacter le fonctionnement des quartiers et plus largement de l'agglomération. A titre d'illustration, 6 millions de tonnes de déblais devront être évacuées. Chacune de 5 bases de lancement des tunneliers générera un flux de 150 camions par jour qu'il faudra gérer et prendre en compte, ce qui est le propre d'un chantier de métro.
- ❖ Le creusement du tunnel s'avère être une phase toujours spectaculaire.

Concrètement, les tunnels seront creusés entre 2024 et 2026. Une fois les travaux de gros œuvre terminés, à partir de fin 2025, les emprises seront progressivement libérées et les travaux de second œuvre pourront démarrer, tout comme la pose de la voie et la réalisation du système, prévus à partir de 2024.

2023 sera le pic de l'ouverture des chantiers et une amélioration ensuite à partir de 2025, cycle normal d'un chantier de ce type. A partir de 2026, les aménagements de surface définitifs pourront être réalisés. Nous serons à cette étape de la réalisation du dispositif.
- ❖ Un point très important : l'allotissement :

Nous sommes dans l'idée de multiplier les lots : c'est une orientation forte car cela permet de répartir les chantiers entre opérateurs et éviter qu'un opérateur monopolise le chantier. Nous aurons 12 lots principaux pour les travaux de génie civil :

 - 4 lots géographiques de Génie Civil, d'un montant compris entre 150 M€ et 300 M€ chacun
 - 1 lot unique viaducs sur l'ensemble de la section aérienne, d'un montant de l'ordre de 100 M€
 - 2 lots pour le gros œuvre des stations aériennes, d'un montant inférieur à 10 à 15 M€ chacun

- 1 lot pour le gros œuvre de la station aérienne INP, qui sera porté par le projet CLB
- 1 lot pour le tunnel du barreau de connexion au garage atelier, dans le secteur Sept Deniers
- 1 lot pour la tranchée Nord du tunnel d'accès au Garage Atelier de Daturas
- 1 lot pour les deux ouvrages annexes spécifiques situés au bord du Canal Latéral et à la Vache.
- 1 lot pour les terrassements et les fouilles archéologiques sur les allées François Verdier.

Tout cela ne peut être efficace que si nous sommes en bonne relation avec le monde des entreprises.

Le 20 mai, une charte a été signée avec la FNTF et des séances de préparation seront proposées aux entreprises pour leur présenter cet allotissement, afin qu'elles puissent se mettre en ordre de marche, en groupement ou autre, autour de ce dispositif. Cette étape économique, en partenariat avec le monde de l'entreprise, est importante, pour que l'on puisse avancer dans ce sens.

- ❖ Le chantier est important et il y aura donc des incidences sur le réseau Tisséo.
Il faudra gérer les phases test.
- Le tram T2 sera interrompu entre l'été 2023 et la fin 2026 ;
- Le P+R de La Vache sera fermé à partir de fin 2022 et jusqu'à fin 2028 ;
- La fermeture ponctuelle de stations de métro : Marengo en particulier ainsi que La Vache et François Verdier, pour réaliser des espaces de correspondance afin que les usagers ne soient pas trop impactés par ces perturbations.

Pour conclure cette présentation un peu sommaire, un travail précis reste à organiser et à identifier avec les territoires pour mesurer les impacts sur les riverains, les commerçants, les usagers et les services publics impactés.

Les moyens mis en œuvre pour établir un dialogue permanent seront très conséquents et très significatifs. Nous allons développer une nouvelle fois notre système de médiation avec des présences humaines en permanence tous les jours sur les chantiers qui seront conduits. Il est nécessaire d'améliorer nos dispositifs pour que les relations avec les acteurs autour de ce chantier soient les plus faciles possibles.

Les quatre prochaines années (2022 à 2025) seront marquées par le démarrage des travaux et la concrétisation du chantier de la 3^{ème} ligne de métro. Tout cela devra s'accompagner d'une chronologie la plus précise possible, de prise en compte d'étapes marquées afin que les riverains, en particulier, s'adaptent à ces mutations.

A partir de 2026, des travaux de moindre ampleur succéderont aux travaux de gros œuvre : second œuvre, équipement des voies, aménagements des espaces publics, etc, et impacteront moins les gens. C'est là que les associations de quartiers, les maires de quartiers, les usagers vont pouvoir participer à la co-construction de la connexion entre l'espace public et les stations. On sait que c'est important. La grande différence entre la troisième ligne et les deux lignes précédentes réside dans le fait que pour répondre à l'autorisation environnementale, les stations seront beaucoup plus vertes, plus naturelles et moins minérales que les deux premières.

Tout cela se terminera par les essais système avec pour objectif une inauguration en 2028.

En validant les études d'avant-projet, nous allons confirmer cet objectif et cette ambition.

Voilà pour cette présentation un peu longue. Vous trouverez dans la délibération le détail de ce que je viens de brosser rapidement. Cette délibération est une délibération référence, car elle permet de conserver toute une série de données qui seront extrêmement utiles pour suivre ce chantier.

M. le président ouvre le débat sur cette première grande délibération.

Nous avons déjà vu cette présentation en Bureau. Nous sommes maintenant à l'étape validation en conseil syndical.

C'est un sujet vraiment important dans l'histoire de notre institution.

INTERVENTIONS :

M. GRASS : Compte tenu du fait que l'enquête publique remonte à pas près de deux ans, les riverains des stations posent des questions. Il est vrai que les informations que nous avons données à l'époque sont obsolètes, les études menées depuis ayant amené un certain nombre de précisions. La question est de savoir s'il est prévu des informations ou des concertations nouvelles à caractère de proximité. M. Grass a le sentiment qu'il y a une vraie demande d'information.

M. LE PRESIDENT : La question est très importante. La présentation d'aujourd'hui s'avère être la transition du macro vers le micro. Jusqu'à maintenant, les personnes se sont prononcées sur le projet global, abstrait, un peu théorique. Nous allons maintenant rentrer dans la partie concrète. Il va donc y avoir toute une série de concertation, une seconde vague de concertation qui correspond exactement à l'objectif essentiel souligné par Francis Grass. Les personnes savent qu'il y aura une station Ormeau, une station Bonnefoy, une station Colomiers Gare. Ils vont s'approprier maintenant la réalité du terrain. Les maires de quartier, les maires des communes concernées comme Colomiers, Blagnac vont travailler avec nous à un nouveau parcours de concertation, intégrant des données beaucoup plus précises que celles que nous avons pu donner aujourd'hui aux personnes. Nous sommes vraiment sur cette étape-là. La nouvelle concertation qui s'ouvre est la concertation du quotidien, la concertation du vécu. Il faudrait que ce soit tracé.

Mme TRAVAIL-MICHELET : Monsieur le Président vient de faire une importante présentation, et même si on ne peut que la valider, il est essentiel de souligner le fait que nous sommes à une étape stratégique de l'avancement de ce grand projet, après toutes les étapes administratives et théoriques qui ont été très importantes et qui ont mobilisé, selon une certaine forme, les usagers, les riverains, ainsi que les associations. Un grand nombre de concertations ont été menées. Aujourd'hui, avec l'approbation des études d'avant-projet, qui est la consécration de l'entrée de la phase très opérationnelle, nous sentons que nous allons rentrer dans les travaux, que le projet est arrêté, que les stations sont implantées. Le tracé de cette ligne est maintenant définitif. Nous entrons dans une nouvelle phase, qui est la phase de la réalisation des travaux avec de nouveaux enjeux, qui sont les enjeux que vient de donner aussi Francis Grass, de cette confrontation : jusque-là la troisième ligne, est un beau projet qui a été approuvé par les riverains qui ne subissent pas les côtés négatifs de ce grand chantier, et c'est là-dedans que nous allons arriver. Cela va être un moment un peu plus important. Nous sommes en effet satisfaits que M. le Président reconduise les différents dispositifs de médiation de proximité qui peuvent exister et qui sont extrêmement importants pour faire le lien entre les usagers qui reviendront vers leurs élus de proximité, c'est bien connu, car ils n'appelleront pas Tisséo directement.

(suite propos Mme Traval-Michelet) Ils se rapprocheront des maires de quartier, des maires des communes, vers leurs élus de proximité. Ce lien, il faudra que nous l'ayons, pour que l'on puisse ajuster, car nous savons que ce sont des travaux importants.

Mme Traval-Michelet veut souligner l'importance du dossier présenté. Il est d'autant plus important qu'il a été fait par les équipes de Tisséo dans un temps, dont on sait que c'était un temps compliqué de crise sanitaire avec beaucoup de difficultés et d'autres enjeux à traiter : la performance est d'autant plus à souligner ; remercier également les équipes de tous les Tisséo qui sont engagées dans ce projet : Tisséo-Collectivités, Tisséo-Ingénierie, Tisséo-Voyageurs pour une moindre part, mais qui, aura toute sa part bientôt. C'est le moment de le faire et de se dire que nous allons rentrer maintenant dans le dur, après que l'enquête environnementale soit validée : c'est en effet une étape importante. Nous sommes un petit peu suspendus, malgré tout, à cela pour ce démarrage. Si nous pouvions avoir quelques informations à ce sujet, nous en serions absolument satisfaits. Merci.

M. LE PRESIDENT : S'agissant de l'étape environnementale, celle-ci est en cours. C'est maintenant la part que prendra la Préfecture dans ce dispositif. C'est à ce niveau là que les choses se passent. Nous sommes sur un calendrier qui correspond à la fin de l'année.

M. le Président donne la parole à Mme Cresci.

Mme CRESCI : Le dossier a été déposé le 15 janvier : processus très itératif que nous avons testé depuis très longtemps, puisque la première enquête publique avait donné lieu à une habitude de travail avec les services de l'Etat. 15 janvier : dossier d'autorisation environnementale déposé : les échanges. En juillet, nous avons à rédiger, comme il se doit, le mémoire en réponse pour la MRAE et des relations itératives avec le CNPN pour un passage en commission à l'automne. Nous sommes en lien avec ces instances là et en capacité de fournir tous les éléments complémentaires demandés : un dossier considéré comme complet depuis janvier.

M. LE PRESIDENT : La différence constatée par rapport à d'autres chantiers menés jusqu'à maintenant est la dimension échanges. C'est une phase où les échanges avec les institutions sont permanents. Nous nous sommes mis en ordre de travail pour être en capacité de travailler sur du long terme dans le cadre de ces questions-réponses.

M. MOUDENC : Quelques mots pour saluer tout le monde et tous les collègues et pour saluer surtout la qualité du travail présenté. Pour arriver à ce point d'aboutissement lors de cette étape, un travail considérable et remarquable a été fait par toutes les équipes de la maison Tisséo. Un grand bravo.

Le chantier qui vient de nous être présenté va être le chantier urbain le plus important de toute l'histoire de Toulouse. Jamais nos prédécesseurs n'ont entrepris pareil projet. C'est un projet très lourd, très complexe, d'une dimension totalement hors norme par rapport à tout ce que l'on a pu faire et à tout ce qui a pu être fait jusqu'ici. C'est important de le dire.

Face à cela, nous sommes tous conscients, à travers ce qui a été dit, qu'il faut une deuxième phase de concertation. Comme tous les projets très ambitieux, cela prend du temps, ça se discute sur le temps long et en réalité, nous allons voir arriver des gens qui n'étaient pas dans les concertations initiales. Au débat public, il y avait beaucoup de militants. Il n'est pas sûr qu'il y ait eu beaucoup de riverains. Des militants qui réfléchissent ou qui défendent des causes sur la question des déplacements en milieu urbain étaient présents et ont amené leur contribution, parfois leur contestation.

(suite propos M. Moudenc) Là, nous allons voir arriver un public différent qui va poser des questions pas du tout théoriques, extrêmement basiques, extrêmement précises : « qu'est-ce qu'il se passe devant chez moi ? » Il est donc important que toutes les équipes techniques, les équipes de communication intègrent ce changement d'interlocuteur. M. Moudenc sait très bien qu'un dispositif est prévu et les médiateurs présents. Nous avons la chance d'avoir l'expérience de la ligne A, de la ligne B, mais il attire l'attention de tout le monde sur le fait que la dimension exceptionnelle du projet -la longueur de la 3^{ème} ligne est équivalente à l'addition de la longueur de la ligne A et de la ligne B- va vraiment générer un volume de questions, d'inquiétudes, de demandes d'informations, voire de contestations, d'une dimension que nous n'avons pas eu à gérer non plus. Il est donc indispensable que notre dispositif de discussions avec les gens, de concertation et d'informations soit redimensionné à la mesure du volume d'interrogations que nous allons devoir gérer. Effectivement, il est important que nous soyons conscients de cet enjeu comme cela a été dit et que cette concertation, cette transversalité dans l'information et cette réactivité soient bien au rendez-vous.

Mais une deuxième concertation est également nécessaire, et celle-ci est nécessaire en forme de coopération avec les collectivités de proximité : il y a Tisséo, la maison Tisséo, les entreprises mandatées, mais aussi deux intercommunalités : la Métropole et le SICOVAL et quatre communes : Colomiers, Blagnac, Toulouse, Labège. Il est donc important que l'information se fasse à ce niveau-là, au niveau institutionnel. Forcément sur certaines tâches, nos services dans nos collectivités ne seront pas en première ligne. Pour autant, à la fin, des questions leur seront posées. Il est donc indispensable qu'il y ait cette articulation très efficace qui soit élaborée entre les collectivités et l'autorité organisatrice Tisséo.

Depuis quelques jours, la presse s'est fait écho des débuts des premiers chantiers à Bonnefoy. Nous sommes loin d'un chantier de la dimension de celle qui vient de nous être présentée. Pour autant, on voit bien que du point de vue de la concertation avec les habitants, et même de la concertation institutionnelle, il y a quelques marges d'amélioration. Il vaut mieux se le dire de manière très franche et sans faire de drame : les choses doivent être améliorées. Pourquoi ? tout cela a bel et bien été présenté aux commerçants concernés, aux riverains, il y a déjà un certain temps. Il faut donc se mettre à la place des gens. C'est un projet dont on parle depuis longtemps. Nous avons ressenti assez vite une adhésion globale. Comme c'est un projet qui a mis du temps à être élaboré, il y a eu des débats, des contestations dans le cadre de la vie démocratique locale, et donc le doute a pu s'introduire dans l'esprit de certains : est-ce que vraiment ce projet va voir le jour ? On se rend compte ici que les choses sont organisées, que l'équilibre financier est au rendez-vous, que le calendrier est également au rendez-vous, et bien évidemment, c'est l'essentiel, que la réponse technique est au rendez-vous. Une partie des gens va donc se réveiller brutalement : « ah bon, finalement ça se fait, ça commence vraiment, ah bon déjà ? »

Le paradoxe est que nous allons entendre cela. « Ah, je n'avais pas compris que ça démarrerait tout de suite » Nous allons entendre ce genre de choses. Il faut se mettre à la place des gens, parce que nous, forcément, nous sommes dans ce projet depuis longtemps : nous l'avons vu se construire, se consolider ; nous avons vécu des interrogations et des problématiques auxquelles nous avons dû répondre. Nous avons suivi tout le film, mais telle n'est pas la situation de nos concitoyens, des riverains et des habitants. Au-delà de la tenue de l'opération sur le plan technique, financier et calendaire qui est de loin l'essentiel, il faut intégrer l'état d'esprit des personnes qui vont venir vers nous. Nous devons être le plus cohérent, le plus organisé possible et le mieux dimensionné possible pour gérer cet aspect humain pendant des années qui vont tout de même durer un peu.

M. LE PRESIDENT : Les équipes de Tisséo sont tout à fait convaincus par les propos de M. Moudenc. C'est un des enjeux et c'est un point où l'on doit s'améliorer. Il faut aller beaucoup plus loin pour intégrer, en particulier, l'interface entre nos institutions. Cette interface doit être la plus fluide possible et nous avons une grande marge d'amélioration sur ce sujet. Y a-t-il d'autres questionnements ?

C'est un sujet sur lequel nous reviendrons. Nous veillerons à vous présenter en comité syndical l'intégralité des mesures que nous prenons pour avancer en ce sens.

Nous allons pouvoir passer à la phase de vote.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les études d'Avant-Projet de la 3^{ème} ligne de métro.
- D'arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération 3^{ème} ligne de métro à 2 629,95 millions d'euros HT (valeur janvier 2017).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

1.2 - MARCHES – CONVENTIONS - FONCIER

1.2.1 -3EME LIGNE DE METRO : AUTORISATION DE SIGNER L'ACCORD CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRES A BONS DE COMMANDE « PRESTATIONS JURIDIQUES EN DROIT DE LA COMMANDE PUBLIQUE » AVEC PAILLAT CONTI BORY ET PARME AVOCATS.

1.2.2 - CONNEXION LIGNE B : AUTORISATION DE SIGNER L'ACCORD CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRES A BONS DE COMMANDE « PRESTATIONS JURIDIQUES EN DROIT DE LA COMMANDE PUBLIQUE » AVEC PAILLAT CONTI BORY ET CLAISSE ET ASSOCIES.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Les délibérations **1.2.1** et **1.2.2** visent à autoriser la signature de deux marchés pour disposer d'une assistance juridique en matière de commande publique, dans le cadre des mandats de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la 3^{ème} ligne de métro et de la Connexion Ligne B. Le montant de ces 2 marchés a été estimé respectivement à un peu plus de 330 000 € et un peu moins de 218 000 €.

1.2.3 - 3EME LIGNE DE METRO : MARCHÉ N° M3 2020 14512 M – REALISATION DE PIEUX D'ESSAIS A CONCLURE AVEC FRANKI FONDATIONS - AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La délibération **1.2.3** vise à autoriser la signature d'un marché pour la réalisation de pieux de d'essais dans le cadre de l'opération Connexion Ligne B. Il est attribué à la société Franki Fondations pour un montant d'un peu moins de 229 000 €.

1.2.4 - LIGNE AEROPORT EXPRESS- MARCHE N° LAE 2020 14341 M A CONCLURE AVEC BUREAU VERITAS CONSTRUCTION « MISSION DE COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE » - AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La délibération **1.2.4** fait suite à une erreur matérielle, lors du dernier Comité Syndical, concernant le montant du marché attribué pour assurer la mission de coordination sécurité et protection de la santé de l'opération Ligne Aéroport Express. La présente délibération rectifie le montant de l'attribution.

1.2.5 - 3EME LIGNE DE METRO : MARCHE M3 2017 13346 M CONCERNANT LA FOURNITURE D'UN SYSTEME D'ECHANGE DE DONNEES INFORMATISEES (SEDI) - GESTION TECHNIQUE DE PROJET – AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°1 AVEC PROSYS.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La délibération **1.2.5** vise à autoriser la signature d'un avenant sans incidence financière au marché concernant la fourniture d'un système d'échange de données informatisées pour la gestion du projet 3^{ème} ligne de métro.

1.2.6 - 3EME LIGNE DE METRO : CONVENTION DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT N° M3 2021 14622 CN A CONCLURE AVEC L'UNIVERSITE GUSTAVE EIFFEL- AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La délibération **1.2.6** a pour objet la signature d'une convention avec l'Université Gustave Eiffel, pour la réalisation de travaux de recherche concernant les essais de chargement des pieux qui seront réalisés pour l'opération Connexion Ligne B. Le montant de ces prestations est évalué à un peu moins de 75 000 €, à la charge de Tisséo.

1.2.7 - 3EME LIGNE DE METRO - MAINTIEN DE L'INTEGRITE DES RESEAUX ET RACCORDEMENTS DES OUVRAGES - AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DEPENSES.

1.2.8 - LIGNE AEROPORT EXPRESS : MAINTIEN DE L'INTEGRITE DES RESEAUX ET RACCORDEMENTS DES OUVRAGES - AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DEPENSES.

1.2.9 - CONNEXION LIGNE B : MAINTIEN DE L'INTEGRITE DES RESEAUX ET RACCORDEMENTS DES OUVRAGES - AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DEPENSES.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Les délibérations 1.2.7 à 1.2.9 concernent les travaux à réaliser pour maintenir l'intégrité des réseaux souterrains, dans le cadre des opérations 3^{ème} ligne de métro, Ligne Aéroport Express et Connexion Ligne B. Elles visent à autoriser Tisséo Ingénierie pour engager les dépenses par anticipation de la finalisation des conventions afférentes, pour un montant total de 850 000 €.

1.2.10 - 3EME LIGNE DE METRO : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL POUR LA RELOCALISATION DE LA GARE BUS DE COLOMIERS GARE DANS LE CADRE DU PROJET DE 3EME LIGNE DE METRO.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La délibération **1.2.10** vise à autoriser la signature d'une convention avec la Mairie de Colomiers, Toulouse Métropole et Tisséo Voyageurs, pour fixer les modalités d'occupation du domaine public, dans le cadre de la relocalisation temporaire de la gare bus située à la Gare de Colomiers ainsi que des locaux d'exploitation Tisséo. Vu la nature des travaux d'intérêt général, Tisséo est dispensé de redevances.

1.2.11 - 3EME LIGNE DE METRO : CONVENTION N° M3 2021 14614 CN POUR LA REALISATION PAR TOULOUSE METROPOLE DES TRAVAUX DE REFECTIONS DEFINITIVES DES VOIRIES LIEES AUX DEVOIEMENTS DES RESEAUX.

1.2.12 - T1 TERMINUS PARTIEL ODYSSUD : MAINTIEN DE L'INTEGRITE DES RESEAUX ET RACCORDEMENTS DES OUVRAGES – CONVENTION N° LAE 2021 14596 CN CONCLUE AVEC LA VILLE DE BLAGNAC : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

1.2.13 - T1 TERMINUS PARTIEL ODYSSUD : MAINTIEN DE L'INTEGRITE DES RESEAUX ET RACCORDEMENTS DES OUVRAGES – CONVENTION N° LAE 2021 14587 CN CONCLUE AVEC TOULOUSE METROPOLE CYCLE DE L'EAU : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

1.2.14 -T1 TERMINUS PARTIEL ODYSSUD : MAINTIEN DE L'INTEGRITE DES RESEAUX ET RACCORDEMENTS DES OUVRAGES – CONVENTION N° LAE 2021 14589 CN CONCLUE AVEC TOULOUSE METROPOLE MOBILITES GESTION RESEAUX : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

1.2.15 - T1 TERMINUS PARTIEL ODYSSUD : MAINTIEN DE L'INTEGRITE DES RESEAUX ET RACCORDEMENTS DES OUVRAGES – SYNTHESE ET COORDINATION DES DEVIATIONS DE RESEAUX – CONVENTION N° LAE 2021 14591 CN CONCLUE AVEC TOULOUSE METROPOLE MOBILITES GESTION RESEAUX : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

1.2.16 - T1 TERMINUS PARTIEL ODYSSUD : MAINTIEN DE L'INTEGRITE DES RESEAUX ET RACCORDEMENTS DES OUVRAGES – REFECTION DEFINITIVES DES TRANCHEES – CONVENTION N° LAE 2021 14623 CN CONCLUE AVEC TOULOUSE METROPOLE MOBILITES GESTION RESEAUX : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

1.2.17 - LIGNE AEROPORT EXPRESS : MAINTIEN DE L'INTEGRITE DES RESEAUX ET RACCORDEMENTS DES OUVRAGES – REFECTION DEFINITIVES DES TRANCHEES – CONVENTION N° LAE 2021 14621 CN CONCLUE AVEC TOULOUSE METROPOLE MOBILITES GESTION RESEAUX : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

1.2.18 - CONNEXION LIGNE B : CONVENTION N° CLB 14349 CN POUR LES ETUDES ET TRAVAUX DE MAINTIEN DE L'INTEGRITE DES RESEAUX ET OUVRAGES ASSOCIES DE GRDF (POINT RETIRE)

1.2.19- CONNEXION LIGNE B : CONVENTION N° CLB 2021 14611 CN POUR LES ETUDES ET TRAVAUX DE MAINTIEN DE L'INTEGRITE DES RESEAUX ET OUVRAGES ASSOCIES D'ORANGE – PARTIE SICOVAL (POINT RETIRE)

1.2.20 - CONNEXION LIGNE B : CONVENTION N° CLB 14350 CN POUR LES ETUDES ET LES TRAVAUX DE MAINTIEN DE L'INTEGRITE DES RESEAUX ET OUVRAGES ASSOCIES D'ORANGE – PARTIE TOULOUSE METROPOLE (POINT RETIRE)

1.2.21 - CONNEXION LIGNE B : CONVENTION N° CLB 14615 CN A CONCLURE AVEC TOULOUSE METROPOLE : REFECTION DEFINITIVE DES VOIRIES DANS LE CADRE DES DEVIATIONS.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Les délibérations **1.2.11 à 1.2.17** visent à autoriser la signature de conventions pour prendre en charge les frais de déviation des réseaux souterrains sur les territoires de Blagnac et de Toulouse dans le cadre des opérations 3^{ème} ligne de métro, Ligne Aéroport Express et la réalisation du terminus partiel du tramway au niveau d'Odysseus à Blagnac. Le montant total de ces conventions a été évalué à un peu moins de 1,23 million d'€, à la charge de Tisséo.

Il en est de même avec la délibération 1.2.21, les délibérations 1.2.18 à 1.2.20 ayant été retirées, qui concerne l'opération Connexion Ligne B, pour un montant estimé à 36 000 €.

1.2.22 - 3EME LIGNE DE METRO : EVICTION COMMERCIALE : PARCELLE CADASTREE 837 AK 368 A TOULOUSE.

1.2.23 - 3EME LIGNE DE METRO : AVENANT N° 2 AU PROTOCOLE D'EVICION COMMERCIALE LE VIGNEMALE : PARCELLE 187 ET 188 LOTS 1 ET 5 A COLOMIERS.

1.2.24 - 3EME LIGNE DE METRO : BULLETIN INDEMNITAIRE M3 AA3M 00773 00001 : PRISE EN CHARGE DEMENAGEMENT ET ASSURANCE - PARCELLE CADASTREE 805 AE 184.

1.2.25 - 3EME LIGNE DE METRO - LIGNE AEROPORT EXPRESS : CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE-PARCELLE CADASTREE CE 214 S.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Les délibérations **1.2.22 à 1.2.25** concernent la prise en charge par Tisséo des frais d'éviction commerciale, de déménagement ou d'occupation du domaine privé, pour un montant total d'un peu moins de 778 000 €, dans le cadre de l'opération 3^{ème} ligne de métro.

1.2.26 - 3EME LIGNE DE METRO : DELEGATION DE SIGNATURE POUR LE COMPTE DE TISSEO COLLECTIVITES LORS DE LA PASSATION DES ACTES AUTHENTIQUES EN LA FORME ADMINISTRATIVE POUR LES ACQUISITIONS FONCIERES EN TREFONDS.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La délibération **1.2.26** vise à désigner Monsieur Christophe Lubac, en sa qualité de 1^{er} vice-président de Tisséo-Collectivités, à signer les actes administratifs pour l'acquisition foncière de tréfonds nécessaires à la réalisation de la 3^{ème} ligne de métro.

1.2.27 - 3EME LIGNE DE METRO : ACQUISITIONS TREFONDS : PARCELLE BN 57 S -AAM11/00047.

1.2.28 - 3EME LIGNE DE METRO : VOLUME (s) EN TREFONDS – ACQUISITION DOSSIER N° AAM11/00048.

1.2.29 - 3EME LIGNE DE METRO : VOLUME (s) EN TREFONDS – ACQUISITION DOSSIER N°AAM11/00061.

- 1.2.30 - 3EME LIGNE DE METRO : VOLUME (s) EN TREFONDS – ACQUISITION DOSSIER N° AAM11/00068.**
- 1.2.31 - 3EME LIGNE DE METRO : VOLUME (s) EN TREFONDS : ACQUISITION DOSSIER N° AAM13/00074.**
- 1.2.32 - 3EME LIGNE DE METRO : VOLUME (s) EN TREFONDS : ACQUISITION DOSSIER N° AAM13/00085.**
- 1.2.33 - 3EME LIGNE DE METRO : VOLUME (s) EN TREFONDS : ACQUISITION DOSSIER N° AAM13/00122.**
- 1.2.34 - 3EME LIGNE DE METRO : VOLUME (s) EN TREFONDS : ACQUISITION DOSSIER N° AAM13/00133.**
- 1.2.35 - 3EME LIGNE DE METRO : VOLUME (s) EN TREFONDS : ACQUISITION DOSSIER N° AAM13/00150.**
- 1.2.36 - 3EME LIGNE DE METRO : VOLUME (s) EN TREFONDS : ACQUISITION DOSSIER N° AAM13/00233.**
- 1.2.37 - 3EME LIGNE DE METRO : VOLUME (s) EN TREFONDS : ACQUISITION DOSSIER N° AAM13/00255.**
- 1.2.38 - 3EME LIGNE DE METRO : VOLUME (s) EN TREFONDS : ACQUISITION DOSSIER N° AAM13/00263.**
- 1.2.39 - 3EME LIGNE DE METRO : VOLUME (s) EN TREFONDS : ACQUISITION DOSSIER N° AAM13/00292.**
- 1.2.40 - 3EME LIGNE DE METRO : VOLUME (s) EN TREFONDS : ACQUISITION DOSSIER N° AAM13/00300.**
- 1.2.41 - 3EME LIGNE DE METRO : A VOLUME (s) EN TREFONDS : ACQUISITION DOSSIER N° AAM13/00321.**
- 1.2.42 - 3EME LIGNE DE METRO : VOLUME (s) EN TREFONDS : ACQUISITION DOSSIER N° AAM13/00322.**
- 1.2.43 - 3EME LIGNE DE METRO : VOLUME (s) EN TREFONDS : ACQUISITION DOSSIER N° AAM13/00656.**
- 1.2.44 - 3EME LIGNE DE METRO : VOLUME (s) EN TREFONDS : ACQUISITION DOSSIER N° AAM13/00661.**
- 1.2.45 - 3EME LIGNE DE METRO : VOLUME (s) EN TREFONDS : ACQUISITION DOSSIER N° AAM13/00693.**
- 1.2.46 - 3EME LIGNE DE METRO : VOLUME (s) EN TREFONDS : ACQUISITION DOSSIER N° AAM13/00749.**
- 1.2.47 - 3EME LIGNE DE METRO : VOLUME (s) EN TREFONDS : ACQUISITION DOSSIER N° AAM13/00796.**
- 1.2.48 - 3EME LIGNE DE METRO : VOLUME (s) EN TREFONDS : ACQUISITION DOSSIER N° AAM13/01028.**
- 1.2.49 - 3EME LIGNE DE METRO : VOLUME (s) EN TREFONDS : ACQUISITION DOSSIER N° AAAM11/00012.**
- 1.2.50 – 3EME LIGNE DE METRO : VOLUME (s) EN TREFONDS : ACQUISITION DOSSIER N° AAM13/00034.**
- 1.2.51 - 3EME LIGNE DE METRO : VOLUME (s) EN TREFONDS : ACQUISITION DOSSIER N° AAM13/00238.**
- 1.2.52 - 3EME LIGNE DE METRO : VOLUME (s) EN TREFONDS : ACQUISITION DOSSIER N° AAM13/00250.**
- 1.2.53 - 3EME LIGNE DE METRO : VOLUME (s) EN TREFONDS : ACQUISITION DOSSIER N° AAM13/00279.**

1.2.54 - 3EME LIGNE DE METRO : VOLUME (s) EN TREFONDS : ACQUISITION DOSSIER N° AAM13/00663.

1.2.55 - 3EME LIGNE DE METRO : VOLUME (s) EN TREFONDS : ACQUISITION DOSSIER N° AAM13/00187.

1.2.56 - 3EME LIGNE DE METRO : VOLUME (s) EN TREFONDS : ACQUISITION DOSSIER N° AAM13/00696.

1.2.57 - 3EME LIGNE DE METRO : VOLUME (s) EN TREFONDS : ACQUISITION DOSSIER N° AAM13/00073.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Les délibérations 1.2.27 à 1.2.57 concernent l'acquisition foncières de tréfonds nécessaires à la réalisation de la 3^{ème} ligne de métro pour un montant total d'un peu moins de 175 000 €.

Le mot tréfonds n'est pas très parlant : c'est quelque chose d'immatériel pour les usagers, mais qui n'en demeure pas moins essentiel. Celui qui a la propriété de son espace, est propriétaire du tréfonds.

54 délibérations vous sont proposées et portent sur la troisième ligne de métro, la ligne aéroport express et la connexion ligne B. Aujourd'hui, nous sommes en phase opérationnelle du chantier de la troisième ligne de métro.

Y-a-t-il des demandes de prise de parole sur l'ensemble de ces délibérations ?

Nous allons passer à la phase de vote.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

➤ **POINT 1.2.1 :**

- D'autoriser Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer avec **Paillat Conti Bory et Parme Avocats**, l'accord cadre multi-attributaires à bon de commande Prestations juridiques en droit de la commande publique, conclu sans montant minimum et maximum.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.2 :**

- D'autoriser Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer avec **Paillat Conti Bory et Claisse et associés**, l'accord cadre multi-attributaires à bon de commande Prestations juridiques en droit de la commande publique, conclu sans montant minimum et maximum.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.3 :**

- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec l'entreprise FRANKI FONDATIONS, le marché n° M3 2020 14512 M concernant la réalisation des pieux d'essais, pour un montant de **228.520,00 € HT**.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.4 :**

- De rectifier la délibération D.2021.04.07.1.1 du 7 avril 2021.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec l'entreprise Bureau Veritas Construction le marché LAE 2020 14341 M pour la mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) de la ligne Aéroport Express pour un montant de 137 180,00 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.5 :**

- D'approuver l'avenant n°1 au marché M3 2017 13346 M conclu avec l'entreprise PROSYS.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer ledit avenant ainsi que les dépenses correspondantes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.6 :**

- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec l'Université Gustave Eiffel, la convention de recherche et de développement n° M3 2021 14622 CN, pour un montant de **74 740 € HT**.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.7 :**

- D'autoriser Tisséo Ingénierie à engager les dépenses inhérentes au maintien de l'intégrité des réseaux et raccordement aux ouvrages du projet 3^{ème} Ligne de Métro, dans la limite de 500 000 € HT.
- D'accepter la conclusion de conventions ultérieures avec les concessionnaires soumise à l'approbation du comité syndical et dont cet engagement de dépense préalable viendra en déduction.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.8 :**

- D'autoriser Tisséo Ingénierie à engager les dépenses inhérentes au maintien de l'intégrité des réseaux et raccordement aux ouvrages du projet Ligne Aéroport Express, dans la limite de 200 000 € HT.
- D'accepter la conclusion de conventions ultérieures avec les concessionnaires soumise à l'approbation du comité syndical et dont cet engagement de dépense préalable viendra en déduction.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.9 :**

- D'autoriser Tisséo Ingénierie à engager les dépenses inhérentes au maintien de l'intégrité des réseaux et raccordement aux ouvrages du projet Connexion Ligne B, dans la limite de 150 000 € HT.
- D'accepter la conclusion de conventions ultérieures avec les concessionnaires soumise à l'approbation du comité syndical et dont cet engagement de dépense préalable viendra en déduction.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.10:**

- D'approuver les termes et la signature de la convention d'occupation temporaire d'une emprise de 8 429m² sur du domaine public de la commune de Colomiers correspondant à une voie non cadastrée située allée de la Blanquette et à une partie de l'esplanade François Mitterrand et sur la parcelle cadastrée CE 294.
- D'autoriser le Président à signer les actes correspondants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.11 :**

- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec Toulouse Métropole la présente convention.
- D'autoriser la dépense correspondante.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.12 :**

- D'approuver les termes de la convention n° LAE 2021 14596 CN conclue avec la Ville de Blagnac et correspondante aux études et travaux liés au maintien de l'intégrité des réseaux et raccordements aux ouvrages associés rendus strictement nécessaires pour l'opération T1 Terminus partiel ODYSSUD.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec la Ville de Blagnac la convention n° LAE 2021 14596 CN pour un montant maximum de 100 000,00 €HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.13 :**

- D'approuver les termes de la convention n° LAE 2021 14587 CN conclue avec Toulouse Métropole (Direction Cycle de l'eau) et correspondante aux études et travaux liés au maintien de l'intégrité des réseaux et raccordements aux ouvrages associés rendus strictement nécessaires pour l'opération T1 Terminus partiel ODYSSUD.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec Toulouse Métropole (Direction Cycle de l'eau) la convention n° LAE 2021 14587 CN pour un montant maximum de 347 500 €HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.14 :**

- D'approuver les termes de la convention n° LAE 2021 14589 CN conclue avec Toulouse Métropole (Direction Mobilités Gestion Réseaux) et correspondante aux études et travaux liés au maintien de l'intégrité des réseaux et raccordements aux ouvrages associés rendus strictement nécessaires pour l'opération T1 Terminus partiel ODYSSUD.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec Toulouse Métropole (Direction Mobilités Gestion Réseaux) la convention n° LAE 2021 14589 CN pour un montant maximum de 120 000 €HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.15 :**

- D'approuver les termes de la convention n° LAE 2021 14591 CN conclue avec Toulouse Métropole (Direction Mobilités Gestion Réseaux) et correspondante aux missions de synthèse et coordination de déviation de réseaux rendues strictement nécessaires pour l'opération T1 Terminus partiel ODYSSUD.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec Toulouse Métropole Mobilités (Direction Mobilités Gestion Réseaux) la convention n° LAE 2021 14591 CN pour un montant maximum de 21 825,00 €HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.16 :**

- D'approuver les termes de la convention n° LAE 2021 14623 CN conclue avec Toulouse Métropole (Direction Mobilités Gestion Réseaux) et correspondante aux études et travaux relatives à la réfection définitive des tranchées liées au maintien de l'intégrité des réseaux et raccordements aux ouvrages associés rendus strictement nécessaires pour l'opération T1 Terminus partiel ODYSSUD.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec Toulouse Métropole (Direction Mobilités Gestion Réseaux) la convention n° LAE 2021 14623 CN pour un montant maximum de 20 000 €HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.17 :**

- D'approuver les termes de la convention n° LAE 2021 14621 CN conclue avec Toulouse Métropole (Direction Mobilités Gestion Réseaux) et correspondante aux études et travaux relatives à la réfection définitive des tranchées liées au maintien de l'intégrité des réseaux et raccordements aux ouvrages associés rendus strictement nécessaires pour l'opération Ligne Aéroport Express.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec Toulouse Métropole (Direction Mobilités Gestion Réseaux) la convention n° LAE 2021 14621 CN pour un montant maximum de 20 000 €HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

Les points **1.2.18, 1.2.19 et 1.2.20** sont retirés de l'ordre du jour.

➤ **POINT 1.2.21 :**

- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec Toulouse Métropole la présente convention.
- D'autoriser la dépense correspondante.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.22 :**

- D'approuver la signature du protocole d'accord valant éviction commerciale pour un montant total de 768 850€.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président à signer les actes correspondants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.23 :**

- D'approuver les termes et la signature de l'avenant n° 2 au protocole valant éviction de l'activité exercée sur les lots 1 et 5 de la copropriété des parcelles cadastrées CE 187 et CE 188 ainsi que le montant indemnitaire complémentaire de 479,07 €.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.24:**

- D'approuver les termes et la signature du bulletin indemnitaire exercée sur la copropriété de la parcelle cadastrée 805 AE 184, ainsi que le montant indemnitaire de 8 590,82 €TTC.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.25:**

- D'approuver les termes et d'autoriser la signature de la convention d'occupation temporaire d'une emprise de 40 m² sur la parcelle CE 214 S pour un montant annuel de 2 250 €.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.26 :**

- D'accepter la signature des actes authentiques sous forme administratives pour les acquisitions de tréfonds.
- D'autoriser Monsieur Christophe Lubac en sa qualité de premier vice-président de Tisséo-Collectivités, à signer les actes authentiques passés en la forme administrative pour

l'acquisition foncière des tréfonds de la 3ème ligne au nom et pour le compte de Tisséo Collectivités.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.27 :**

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) section BN numéro 57, moyennant l'indemnité de dépossession de 948,00 €, et d'autoriser le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.28 :**

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) section BN numéro 66, moyennant l'indemnité de dépossession de 3 408,00 €, et d'autoriser le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION

➤ **POINT 1.2.29 :**

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) section BN numéro 532, moyennant l'indemnité de dépossession de 6 722,20 €, et d'autoriser le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.30 :**

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) section BN numéro 105, moyennant l'indemnité de dépossession de 5 226,00 €, et d'autoriser le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.31 :**

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) section 802AE numéro 449, moyennant l'indemnité de dépossession de 8 650,75 €, et d'autoriser le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.32 :**

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) section 802AE numéro 388, moyennant l'indemnité de dépossession de 3 069,00 €, et d'autoriser le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.33 :**

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) section 829AL numéro 449, moyennant l'indemnité de dépossession de 270,00 €, et d'autoriser le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.34 :**

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) section 829AL numéro 64, moyennant l'indemnité de dépossession de 2 287,50 €, et d'autoriser le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.35 :**

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) section 829AX numéro 370, moyennant l'indemnité de dépossession de 5 211,00 €, et d'autoriser le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.36 :**

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) section 830AO numéro 54, moyennant l'indemnité de dépossession de 1 932,00 €, et d'autoriser le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.37 :**

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) section 803AC numéro 21, moyennant l'indemnité de dépossession de 4 395,00 €, et d'autoriser le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.38 :**

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) section 803AC numéro 202, moyennant l'indemnité de dépossession de 825,00 €, et d'autoriser le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.39 :**

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) section 803AD numéro 17, moyennant l'indemnité de dépossession de 2 550,60 €, et d'autoriser le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.40 :**

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) section 804AD numéro 231, moyennant l'indemnité de dépossession de 2 354,40 €, et d'autoriser le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.41 :**

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) section 804AD numéro 194, moyennant l'indemnité de dépossession de 3 045,60 €, et d'autoriser le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente ;
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.42 :**

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) section 804AD numéro 195, moyennant l'indemnité de dépossession de 3 009,60 €, et d'autoriser le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.43 :**

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) section 808AH numéro 44, moyennant l'indemnité de dépossession de 1 423,50 €, et d'autoriser le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.44 :**

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) section 808AE numéro 121, moyennant l'indemnité de dépossession de 4 750,20 €, et d'autoriser le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.45 :**

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) section 836BD numéros 286 et 289 à Toulouse, moyennant l'indemnité de dépossession de 8 578,30 €, et autorise le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.46 :**

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) section 837AK numéros 170, 197 et 198 , moyennant l'indemnité de dépossession de 4 451,70 €, et d'autoriser le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.47 :**

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) section 836BH numéro 158, moyennant l'indemnité de dépossession de 59 551,35 €, et d'autoriser le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.48 :**

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) section 802AE numéro 461, moyennant l'indemnité de dépossession de 1 092,00 €, et d'autoriser le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.49 :**

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) section CE numéro 207, moyennant l'indemnité de dépossession de 1 459,20 €, et d'autoriser le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.50 :**

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) section 829AP numéro 160, moyennant l'indemnité de dépossession de 27,00 €, et d'autoriser le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.51 :**

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) section 830AN numéro 40, moyennant l'indemnité de dépossession de 643,50 €, et d'autoriser le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.52 :**

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) section 803AC numéro 25, moyennant l'indemnité de dépossession de 4 521,00 €, et d'autoriser le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.53 :**

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) section 803AC numéro 114, moyennant l'indemnité de dépossession de 7 115,50 €, et d'autoriser le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.54 :**

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) section 808AH numéro 72, moyennant l'indemnité de dépossession de 9 623,65 €, et d'autoriser le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.55 :**

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) section 829AI numéro 46 à Toulouse, moyennant l'indemnité de dépossession de 1 155,00 €, et d'autoriser le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.56 :**

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) section 836BD numéro 151 à Toulouse, moyennant l'indemnité de dépossession de 11 911,00 €, et autorise le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 1.2.57 :**

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition d'un volume en tréfonds sur la/les parcelle(s) section 802AE numéro 460 à Toulouse, moyennant l'indemnité de dépossession de 2 331,00 €, et autorise le règlement, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

2 – PLANIFICATION ET ECO-MOBILITES

2.1 – COHERENCE URBANISME – MOBILITES : AVIS SUR LE DOSSIER D'ENQUETE PREALABLE DU PROJET D'AMENAGEMENT « PETITE REPUBLIQUE » A TOURNEFEUILLE.

Rapporteur : M. CHOLLET

La Préfecture de la Haute-Garonne a transmis à Tisséo Collectivités, pour avis, le dossier d'enquête préalable du projet de renouvellement urbain du secteur « Petite République » de la commune de Tournefeuille. La réalisation de ce projet est en effet soumise à évaluation environnementale, afin d'obtenir une déclaration d'utilité publique et de déterminer les parcelles à déclarer cessibles.

Le projet de renouvellement urbain « Petite République » traduit une volonté de la commune de poursuivre la requalification de l'entrée de ville Est par un projet urbain durable, avec la création d'un quartier résidentiel intégré au tissu urbain existant. 170 logements sont prévus sur le secteur, dont 40% de logements locatifs sociaux. 90% des logements seront collectifs et 10% individuels, pour une surface plancher d'environ 9 000 m². Tenant compte d'un taux moyen d'occupation de 2,2 personnes par logement, environ 380 habitants devraient être accueillis sur le secteur.

Tisséo Collectivités émet un avis favorable au dossier d'enquête préalable à la réalisation du projet, mais formule plusieurs remarques permettant une prise en compte des conditions d'aménagement du Chemin Ramelet Moundi support de la ligne 67.

2.2 – COVOITURAGE : APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR COVOITURAGE.

Rapporteur : M. CHOLLET

En sa qualité d'autorité organisatrice de la mobilité, Tisséo Collectivités agit en faveur du covoiturage : gestion du service Covoitéo, aménagement des spots de covoiturage et des aires d'embarquement covoiturage dans les pôles d'échanges multimodaux, accompagnement des entreprises du territoire en démarche de plans de mobilité employeur.

Les évolutions législatives récentes renforcent l'action d'une AOM sur le covoiturage qui doit concourir au « développement des modes de déplacements terrestres non motorisés et des usages partagés des véhicules terrestres à moteur ».

Pour ce faire, le comité syndical avait pris en octobre 2019 un engagement à réaliser un schéma directeur couvrant les différents sujets du covoiturage avec comme objectif de traduire dans sa feuille de route une politique en faveur de l'usage de ce mode de déplacement.

Le processus d'élaboration du schéma directeur covoiturage a démarré au printemps 2020. Afin de tenir compte de la pluralité des acteurs du covoiturage, un travail de co-construction s'est déroulé sur l'année 2020, piloté par Tisséo Collectivités et associant les partenaires suivants : Etat, Région, Département, Toulouse Métropole, Muretain Agglo, Sicoval, Save au Touch, Coteaux de Bellevue en lien avec le SITPRT, CEREMA, Vinci Autoroutes, opérateurs de covoiturage (Klaxit, Karos, Blablacar).

Ce schéma directeur s'inscrit dans les objectifs de la politique nationale en faveur du covoiturage ainsi que dans la continuité des Etudes Prospectives Multimodales. Il vise à poursuivre de manière coordonnée et durable la mise en œuvre d'un cadre d'actions cohérent, en structurant la politique de Tisséo Collectivités dans une feuille de route propre à l'AOM.

13 actions sont identifiées, précisant les modalités d'actions pour lesquelles Tisséo Collectivités se positionne en tant que pilote ou partenaire :

- A. Sur le sujet de la gouvernance :
 - 1. Faire du covoiturage une offre de service à part entière intégrée au réseau Tisséo.
 - 2. Mettre en place un partenariat de travail avec la Région Occitanie.
 - 3. Suivre et évaluer la mise en œuvre des actions de covoiturage.
- B. Sur les équipements :
 - 1. Etudier la création de lignes virtuelles de covoiturage sur les principaux axes pénétrants.
 - 2. Poursuivre le développement des spots de covoiturage.
 - 3. Répondre aux besoins de covoiturage longue distance en interface avec le réseau Tisséo.
 - 4. Développer des places de stationnement covoiturage domicile – travail dans les parkings-relais et PEM Tisséo.
 - 5. Compléter l'offre des aires de stationnement covoiturage.
 - 6. Porter à l'étude la mise en place de voies affectées au covoiturage.
- C. En matière de mobilité intégrée :
 - 1. Intégrer le covoiturage dans les systèmes d'information multimodaux (MaaS).
- D. Pour l'accompagnement au changement :
 - 1. Porter à l'étude la mise en œuvre du subventionnement du covoiturage.
 - 2. Inciter à la mise en œuvre d'une politique de stationnement en faveur du covoiturage auprès des acteurs privés.
 - 3. Sensibiliser sur le covoiturage avec une communication ciblée.

Concernant les actions incombant directement à Tisséo, le schéma prévoit notamment :

- Le transfert du service Covoitéo de Tisséo Collectivités à Tisséo Voyageurs.
- L'intégration du covoiturage dans les systèmes d'informations multimodaux.
- L'étude pour aide à la décision de plusieurs actions favorables au développement du covoiturage : création de lignes organisées, réservation de places en pôles d'échanges, mise en place de voies réservées aux covoitureurs, subventionnement des covoitureurs.

Le Schéma Directeur Covoiturage a été présenté en réunion des Présidents de Tisséo Collectivités – Voyageurs - Ingénierie le 18 mars 2021, puis en commission Climat-Air-Energie le 15 avril 2021. Ce schéma a été adressé et présenté le 19 mai 2021 aux partenaires dans le cadre du dispositif de co-construction, qui sera maintenu pour assurer le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions.

Il revient à l'assemblée de délibérer sur ce Schéma Directeur Covoiturage, afin de prendre acte de son élaboration et d'en approuver le contenu et la mise en œuvre selon le plan d'actions qu'il définit.

2.3 – PLAN DE MOBILITE EMPLOYEUR : CONVENTION DE PARTENARIAT N° 2021-1015 AVEC ALTRAN TECHNOLOGY ENGINEERING CENTER – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

2.4 - PLAN DE MOBILITE EMPLOYEUR : CONVENTION DE PARTENARIAT N° 2021-1023 AVEC MERCATOR OCEAN – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

2.5 — PLAN DE MOBILITE EMPLOYEUR : CONVENTION DE PARTENARIAT N° 2021-1028 AVEC LE GROUPE DEPECHE DU MIDI - AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION

Rapporteur : M. CHOLLET

Tisséo Collectivités s'engage à accompagner trois nouvelles démarches de plan de mobilité employeur :

- Les entreprises ALTRAN TECHNOLOGY ENGINEERING CENTER, MERCATOR OCEAN et LE GROUPE LA DEPECHE DU MIDI.

A ce jour, Tisséo Collectivités a accompagné 314 établissements (+253 520 salariés).

2.6 – TROPHEES ECOMOBILITE 2021 : CONVENTION DE PARTENARIAT N° 2021-1021 AVEC L'ASSOCIATION LA MELEE POUR L'OCTROI D'UNE RECOMPENSE – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

2.7 – TROPHEES ECOMOBILITE 2021 : CONVENTION DE PARTENARIAT N° 2021-1017 AVEC L'ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE HAUTE-GARONNE POUR L'OCTROI D'UNE RECOMPENSE – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

2.8 – TROPHEES ECOMOBILITE 2021 : CONVENTION DE PARTENARIAT N° 2021-1018 AVEC LA CARSAT MIDI-PYRENEES POUR L'OCTROI D'UNE RECOMPENSE – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

2.9 – TROPHEES ECOMOBILITE 2021 : CONVENTION DE PARTENARIAT N° 2021-1019 AVEC LE CLUB ENTREPRISES SECURITE ROUTIERE TOULOUSE GARONNE POUR L'OCTROI D'UNE RECOMPENSE – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

2.10 – TROPHEES ECOMOBILITE 2021 : CONVENTION DE PARTENARIAT N° 2021-1020 AVEC ETRE MOBILE C'EST PERMIS POUR L'OCTROI D'UNE RECOMPENSE – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

2.11 – TROPHEES ECOMOBILITE 2021 : CONVENTION DE PARTENARIAT N° 2021-1016 AVEC JCDECAUX POUR L'OCTROI D'UNE RECOMPENSE – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

2.12 – TROPHEES ECOMOBILITE 2021 : CONVENTION DE PARTENARIAT N° 2021-1022 AVEC LA S.A.S RELAIS D'ENTREPRISES POUR L'OCTROI D'UNE RECOMPENSE – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

2.13 - PLAN DE MOBILITE EMPLOYEUR : CONVENTION DE PARTENARIAT N° 2021-1028 AVEC LE GROUPE LA DEPECHE DU MIDI – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

2.14 - TROPHEES ECOMOBILITE 2021 : CONVENTION DE PARTENARIAT N° 2021-1029 AVEC CITIZ POUR L'OCTROI D'UNE RECOMPENSE – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

2.15 - TROPHEES ECOMOBILITE 2021 : CONVENTION DE PARTENARIAT N° 2021-1030 AVEC TISSEO VOYAGEURS POUR L'OCTROI D'UNE RECOMPENSE – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

Rapporteur : M. CHOLLET

Tisséo Collectivités prépare la dixième édition des Trophées Ecomobilité dont l'objectif est de valoriser les actions enclenchées par les établissements dans le cadre de leurs plans de mobilité, en mettant en lumière l'exemplarité de leur démarche et en attribuant un prix aux projets les plus méritants.

A ce jour, 53 établissements ou groupements d'établissements ont reçu un ou plusieurs Trophées, mais aussi des récompenses octroyées par des partenaires locaux. Pour cette dixième édition, les partenaires qui seront associés et qui apporteront des récompenses : Association La Mêlée Numérique, Association Prévention Routière Haute-Garonne, la CARSAT Midi-Pyrénées, CITIZ, le Club Entreprises Sécurité Routière Toulouse Garonne, Être Mobile C'est Permis, JCDECAUX, la S.A.S Relais d'Entreprises. Tisséo Voyageurs contribuera également par la remise de récompense : carte FlexPro pour les déplacements professionnels, animation de stands dans les entreprises.

La délibération **2.6** proposée pour cette dixième édition fixe les modalités de participation des établissements, la composition du jury et les prix remis. Tisséo Collectivités assure l'organisation de la cérémonie des Trophées, qui se déroule traditionnellement en fin d'année.

Les délibérations **2.7 à 2.15** concernent les partenariats mis en place, précisant les modalités d'octroi des récompenses offertes et incluant une convention de partenariat entre les deux parties. Le budget estimatif des Trophées Ecomobilité 2021 est de 20 000 euros HT.

2.16 - MARCHE N° M2020 0247 : ETUDES DE DEFINITION DU VOLET AMENAGEMENT DU SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE – LOT N° 1 : REALISATION D'ETUDES PRELIMINAIRES DU REV : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE AVEC LES GROUPEMENTS D'ENTREPRISES SYSTRA / COPENHAGENIZE ET EGIS VILLES ET TRANSPORTS / SEQUENCES.

2.17 - MARCHE N° M2020 0248 : ETUDES DE DEFINITION DU VOLET AMENAGEMENT DU SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE – LOT N° 2 : REALISATION D'ETUDES PRELIMINAIRES DU RESEAU CYCLABLE « NIVEAU II » : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE AVEC LES GROUPEMENTS D'ENTREPRISES SYSTRA / COPENHAGENIZE ET EGIS VILLES ET TRANSPORTS / SEQUENCES.

Le schéma directeur cyclable d'agglomération a été approuvé par Tisséo Collectivités lors du Comité Syndical du 11 décembre 2019 ainsi que par les intercommunalités concernées.

Dans ce cadre, Tisséo Collectivités s'est engagé à accompagner les territoires par plusieurs actions, dont la réalisation des études de faisabilité du Réseau Express Vélo et des réseaux intercommunaux.

Pour ce faire, un marché public a été piloté par Tisséo Collectivités.

Le présent accord-cadre a pour objet de le mettre en œuvre en réalisant les études pré opérationnelles concernant 2 réseaux différents d'axes cyclables :

- Le lot 1 porte sur la production d'études techniques visant à permettre la réalisation du niveau I ou « REV » du réseau cyclable d'agglomération tel que décrit dans le schéma directeur cyclable d'agglomération.
- Le lot 2 porte sur la production d'études techniques visant à permettre la réalisation du réseau cyclable d'agglomération (niveau II).

La Commission d'Appel d'Offres a, dans sa séance du 17 mai 2021, attribué l'accord-cadre pour les études de définition du volet aménagement du schéma directeur cyclable :

- Lot n°1 pour la réalisation d'études préliminaires du REV aux groupements SYSTRA / COPENHAGENIZE (888 640 euros) d'une part et EGIS VILLE ET TRANSPORTS / SEQUENCES (894 700 euros).
- Lot 2 pour la réalisation d'études préliminaires du réseau cyclable « niveau II » aux groupements SYSTRA / COPENHAGENIZE (310 600 euros) d'une part et EGIS VILLE ET TRANSPORTS / SEQUENCES (302 300 euros).

Le lot 1 sera enclenché en accord avec la hiérarchisation du REV actuellement en cours de définition sur le territoire de Toulouse Métropole et de celle du Département de la Haute-Garonne en ce qui concerne les autres territoires.

Le lot 2 sera enclenché en accord avec les intercommunalités concernées et en lien avec la hiérarchisation du REV.

INTERVENTIONS :

M. LE PRESIDENT : Pour répondre aux interrogations de Karine Traval-Michelet, Monsieur le Président souligne le fait que l'on retrouve le quotidien. Ces délibérations sont intéressantes, car après avoir parlé de la 3^{ème} ligne de métro, nous allons évoquer la ligne 67 sur Tournefeuille. La ligne 67 est l'adaptation de notre réseau à la montée en puissance d'un quartier en habitat. Ce dispositif fait partie de la montée en puissance de notre travail de pouvoir coller aussi au terrain et qu'au-delà de la 3^{ème} ligne de métro, il y a des sujets de ce type.

Un travail est également fait avec les entreprises. Evoquer La Dépêche du Midi dans ce dispositif, c'est un travail entre Tisséo et ces entreprises pour améliorer l'accès de leurs salariés au site, en évitant la voiture individuelle. C'est un des objectifs majeurs de ce dispositif. Le covoiturage dont on vient de parler, voire bien sûr les projets vélos, démontre que notre travail est ouvert par rapport à ce dispositif.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

➤ **POINT 2.1**

- D'approuver les observations formulées et demande leur instruction et prise en compte.
- De dire que la présente délibération sera transmise :
 - A Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.
 - Au service de la Préfecture en charge de la procédure réglementaire de consultation.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 2.2 :**

- De prendre acte de l'élaboration du schéma directeur covoiturage.
- D'approuver le plan d'actions et ses modalités de mise en œuvre.
- D'autoriser l'engagement d'études produites en interne pour aide à la décision nécessaire à la mise en œuvre de certaines actions ainsi que la recherche de subventions et de programmes de financement possibles facilitant la mise en œuvre de certaines actions.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 2.3 :**

- D'approuver les termes de la convention de partenariat entre ALTRAN TECHNOLOGY ENGINEERING CENTER et Tisséo Collectivités.
- D'autoriser le Président à signer ladite convention.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 2.4 :**

- D'approuver les termes de la convention de partenariat entre MERCATOR OCEAN et Tisséo Collectivités.
- D'autoriser le Président à signer ladite convention.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 2.5 :**

- D'approuver les termes de la convention de partenariat entre LE GROUPE DEPECHE DU MIDI et Tisséo Collectivités.
- D'autoriser le Président à signer ladite convention.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 2.6 :**

- D'approuver le règlement des Trophées Ecomobilité 2021.
- De prendre acte de la composition du Jury et des modalités d'attribution des Trophées Ecomobilité 2021.
- De dire que les dépenses sont inscrites au Budget 2021.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 2.7 :**

- D'approuver les termes de la convention de partenariat entre l'ASSOCIATION LA MELEE et Tisséo Collectivités.
- D'autoriser le Président à signer ladite convention.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

➤ **POINT 2.8:**

- D'approuver les termes de la convention de partenariat entre l'ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE HAUTE-GARONNE et Tisséo Collectivités.
- D'autoriser le Président à signer ladite convention.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

➤ **POINT 2.9 :**

- D'approuver les termes de la convention de partenariat entre la CARSAT MIDI- PYRENEES et Tisséo Collectivités.
- D'autoriser le Président à signer ladite convention.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 2.10 :**

- D'approuver les termes de la convention de partenariat entre CITIZ et Tisséo Collectivités.
- D'autoriser le Président à signer ladite convention.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 2.11 :**

- D'approuver les termes de la convention de partenariat entre le CLUB ENTREPRISES SECURITE ROUTIERE TOULOUSE GARONNE et Tisséo Collectivités.
- D'autoriser le Président à signer ladite convention.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 2.12 :**

- D'approuver les termes de la convention de partenariat entre ETRE MOBILE C'EST PERMIS et Tisséo Collectivités.
- D'autoriser le Président à signer ladite convention.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 2.13 :**

-
- D'approuver les termes de la convention de partenariat entre JCDECAUX et Tisséo Collectivités.
 - D'autoriser le Président à signer ladite convention.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 2.14 :**

- D'approuver les termes de la convention de partenariat entre la S.A.S RELAIS D'ENTREPRISES et Tisséo Collectivités.
- D'autoriser le Président à signer ladite convention.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 2.15 :**

- D'approuver les termes de la convention de partenariat entre TISSEO VOYAGEURS et Tisséo Collectivités.
- D'autoriser le Président à signer ladite convention.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 2.16 :**

- D'autoriser Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer l'accord-cadre n° M2020-0247 avec les groupements d'entreprises SYSTRA / COPENHAGENIZE et EGIS VILLES ET TRANSPORTS / SEQUENCES pour un montant maximum de commandes de 1 300 000 Euros HT, ainsi que les avenants au marché sans incidence financière.

- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit accord cadre (hors transactions) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses sont inscrites aux budgets 2021 et suivants de Tisséo-Collectivités.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 2.17 :**

- D'autoriser Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer l'accord-cadre n° M2020-0248 avec les groupements d'entreprises SYSTRA / COPENHAGENIZE et EGIS VILLES ET TRANSPORTS / SEQUENCES pour un montant maximum de commandes de 450 000 Euros HT, ainsi que les avenants au marché sans incidence financière.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit accord cadre (hors transactions) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses sont inscrites aux budgets 2021 et suivants de Tisséo-Collectivités.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

MONSIEUR LE PRESIDENT rappelle que fin septembre se tiendra à Toulouse le congrès des opérateurs des transports publics (GART-UTP). Le dernier congrès s'est tenu à Nantes réunissant près de 6000 personnes. C'est un congrès très important. Nous allons voir comment se passent les congrès « après covid ». Il est intéressant que ce congrès se déroule à Toulouse et que ce congrès de la relance des transports public - c'est comme cela qu'il sera présenté- ait lieu dans notre métropole.

3- PILOTAGE ET ATTRACTIVITÉ DU RESEAU

3.1 - PARTENARIAT AVEC LES ORGANISMES DE SECURITE : AVENANT N° 5 A LA CONVENTION N° 2011-908 ENTRE LA VILLE DE TOULOUSE, TISSEO-COLLECTIVITES ET TISSEO-VOYAGEURS POUR LA DELIVRANCE DE TITRES DE TRANSPORT AUX SERVICES DE LA POLICE MUNICIPALE : PROLONGATION DE SIX MOIS DE LA CONVENTION.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Le 11 juillet 2011, une convention était conclue entre Tisséo Collectivités, Tisséo Voyageurs et la Ville de Toulouse, afin de définir les conditions de délivrance de cartes sans contact non nominatives au profit des agents de la Police municipale afin qu'ils puissent se déplacer sur le réseau de transport Tisséo dans le cadre de leurs missions.

La convention actant les modalités d'attribution des 300 cartes de transport à tarif préférentiel, arrive à échéance le 30 juin 2021.

Aujourd'hui, la Ville de Toulouse souhaite repenser l'attribution et la gestion des cartes Tisséo pour ses agents, en ayant une vision plus globale, au-delà des besoins de la Police Municipale. Or, les nouvelles modalités d'attribution et de financement des prestations ne seront pas actées avant la fin d'année 2021.

Tisséo souhaitant confirmer son soutien à la Police Municipale de Toulouse, propose d'assurer une continuité de prestation avec un maintien temporaire des conditions d'attribution actuelles.

Aussi, il est suggéré de prolonger à nouveau la convention d'une durée de 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2021, date à laquelle de nouvelles dispositions d'utilisation du réseau seront actées entre la Ville de Toulouse, Tisséo Voyageurs et Tisséo Collectivités.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes du projet d'avenant N°5 à la convention n°2011-908 entre la Ville de Toulouse, Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs pour la délivrance de titres de transport à la Police Municipale,
- D'autoriser le Président à signer lesdites conventions.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

4 PROJETS TERRITORIALISÉS

4.1 - TOUS PROJETS : ACCORD CADRE POUR LE SYSTEME D'ECHANGE DE DONNEES INFORMATISEES (SEDI) – GESTION TECHNIQUE DE PROJET– AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°1 AVEC PROSYS.

Rapporteur : M ANDRÉ

La délibération **4.1** vise à autoriser la signature d'un avenant sans incidence financière, à l'accord cadre passé par Tisséo Ingénierie dans le cadre de ses mandats de maîtrise d'ouvrage, pour la fourniture du système d'échange de données informatisées.

4.2 - LIGNE A EN XXL : MARCHE N° 52M 2017 13035 M : LOT N° 2 « GENIE CIVIL » : TRANSACTION AVEC LE GROUPEMENT BOUYGUES TP REGIONS FRANCE SAS / BOUYGUES TP / BOUYGUES BATIMENT CENTRE SUD-OUEST SAS – AUTORISATION DE SIGNER LA TRANSACTION.

4.3 - LIGNE A EN XXL : MARCHE N° 52M 2017 13271 M : LOT N° 7 « LIAISON RAMBLAS – SECOND ŒUVRE – COURANTS FORTS – COURANTS FAIBLES » : TRANSACTION AVEC LE GROUPEMENT BOUYGUES TP REGIONS FRANCE SAS / BOUYGUES TP / INEO MPLR – AUTORISATION DE SIGNER LA TRANSACTION.

Rapporteur : M ANDRÉ

Les délibérations **4.2 et 4.3** portent sur l'opération « Ma Ligne A en XXL ». Elles visent à approuver les termes de deux protocoles transactionnels passés avec les groupements pilotés par Bouygues Travaux Public, dans le cadre de deux marchés concernant les travaux réalisés au niveau de la station Jean Jaurès. Le montant total de ces deux transactions s'élève à un peu plus de 1,18 millions d'€ et concerne à la fois la prise en charge de travaux non prévus initialement et de frais générés suites aux manifestations et dégradations effectuées par les « Gilets Jaunes ».

4.4- PARKING RELAIS BASSO-CAMBO : RACCORDEMENT DE L'OUVRAGE AUX RESEAUX : AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DEPENSES.

Rapporteur : M ANDRÉ

La délibération **4.4** vise à approuver les frais, estimés à 180 000 €, nécessaires pour réaliser le raccordement aux réseaux, de l'ouvrage en silo qui sera réalisé dans le cadre de l'opération extension du P+R de Mirail - Basso Cambo.

4.5 - RENOUELEMENT DES SYSTEMES P + R : MARCHÉ N° 2018-0242 CONCLU AVEC L'ENTREPRISE MALET RELATIF AU RENOUELEMENT DU SYSTEME DE GESTION DES PARCS RELAIS - LOT N° 2 GC / VRD – APPROBATION DE L'AVENANT N° 3.

Rapporteur : M ANDRÉ

La délibération **4.5** vise à approuver l'avenant au marché de travaux passé avec l'entreprise Malet dans le cadre du remplacement du système de gestion des P+R. D'un montant d'un peu moins de 82 000 €, cet avenant concerne un certain nombre de travaux de finition et de reprise, non prévus initialement, réalisées sur l'ensemble des P+R.

INTERVENTION POINT 4.4 :

M. LE PRESIDENT : Le parking devient spectaculaire. C'est un très bel objet architectural qui va servir de signal à la requalification de l'ensemble de la zone de Basso-Cambo. Il est intéressant de voir qu'un P+R peut être le premier bâtiment signal d'une zone en requalification. Nous sommes sur un ouvrage important avec une enveloppe métallique qui sera un bel objet architectural de notre métropole.

Y-a-t-il des remarques ou des questions sur ce chapitre 4 ?

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

➤ POINT 4.1 :

- D'approuver l'avenant n°1 à l'accord-cadre avec l'entreprise PROSYS.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer ledit avenant ainsi que les dépenses correspondantes.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ POINT 4.2 :

- D'approuver la transaction à conclure avec le groupement Bouygues TP Régions France SAS / Bouygues TP / Bouygues Bâtiment Centre Sud-Ouest SAS pour un montant de 682 906,62 € HT, révision de prix aux conditions du marché et TVA en sus.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer ladite transaction.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 4.3 :**

- D'approuver la transaction à conclure avec le groupement Bouygues TP Régions France SAS / Bouygues TP / INEO MPLR pour un montant de **497 934,47 € HT** révision de prix aux conditions du marché et TVA en sus.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer ladite transaction.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 4.4 :**

- D'autoriser Tisséo Ingénierie à engager les dépenses inhérentes aux raccordements aux réseaux du projet de Parking Relais en Silo Mixte de Basso Cambo, dans la limite de 180 000 € HT.
- D'accepter la conclusion de conventions ultérieures avec les concessionnaires soumise à l'approbation du comité syndical et dont cet engagement de dépense préalable viendra en déduction.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 4.5 :**

- D'approuver l'avenant n° 3 au marché n° M 2018-0242 à conclure avec l'entreprise MALET pour un montant de 81 546,65 € HT.
- D'autoriser le Président à signer ledit avenant et la dépense correspondante.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

5 – GESTION DU PATRIMOINE

5.1 - MATERIEL ROULANT BUS : CESSIION DE QUATRE VEHICULES DU SERVICE MOBIBUS AU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE TOULOUSE.

Rapporteur : M ANDRÉ

La délibération **5.1** vise à céder au CHU de Toulouse, à l'euro symbolique, 4 véhicules de type Renault Master, acquis dans le cadre du service MOBIBUS et amortis comptablement. Ces véhicules seront utilisés pour le transport occasionnel de personnes à mobilité réduite, assuré par les services du CHU.

5.2 - CONVENTION DE MANDAT N° CM 2021-1031 ENTRE TISSEO COLLECTIVITES ET TISSEO VOYAGEURS POUR LA REALISATION DE TRAVAUX SUR LES DEPOTS BUS DE LANGLADE ET D'ATLANTA : ADAPTATION DU REMISAGE AUX EVOLUTIONS DU PARC BUS 2022 - MANDAT 14

Rapporteur : M ANDRÉ

La délibération **5.2** vise à approuver le mandat de maîtrise d'ouvrage confié à Tisséo Voyageurs pour la réalisation de travaux sur les dépôts de Langlade et d'Atlanta, estimé pour un montant total de 630 000 €. Ces travaux, à réaliser d'ici l'été 2022, visent à accueillir les nouveaux bus GNV sur ces 2 dépôts et à reconfigurer les aires de stationnement pour bus standards et articulés de ces 2 sites.

5.3 - TRAMWAY GARONNE : CONVENTION DE REMBOURSEMENT N° G 2021 14640 CN POUR LA REALISATION PAR TOULOUSE METROPOLE DES TRAVAUX DE REPRISE DES REVETEMENTS DE ZONES A RISQUES IDENTIFIEES SUR LES ALLEES JULES GUESDE.

Rapporteur : M ANDRÉ

La délibération **5.3** concerne la réalisation de travaux sur les Allées Jules Guesde. Ces travaux estimés à 325 000 € seront réalisés par Toulouse Métropole et pris en charge par Tisséo dans le cadre du mandat de maîtrise d'ouvrage de l'opération « Tramway Garonne ». Il s'agira de reprendre le pavement rendu glissant sur les portions les plus dangereuses des Allées Jules Guesde.

5.4 - SYSTEMES : MARCHÉ M2020-0160 POUR LA MISE EN ŒUVRE ET OPERATION D'UN SERVICE OPEN PAYMENT SUR LE RESEAU TISSEO A CONCLURE AVEC LE GROUPEMENT FLOWBIRD / CIC – AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ.

5.5 - SYSTEMES : ACCORD-CADRE M 2021-0060 POUR LES ETUDES, DEVELOPPEMENTS, FOURNITURES ET INSTALLATIONS DES EQUIPEMENTS DE CONTROLE D'ACCES TYPE PORTILLONS A CONCLURE AVEC L'ENTREPRISE GUNNEBO ENTRANCE CONTROL- AUTORISATION DE SIGNER L'ACCORD-CADRE.

Rapporteur : M ANDRÉ

Les délibérations **5.4** et **5.5** visent à approuver la signature de deux marchés, respectivement avec le groupement Flowbird / Banque CIC et avec l'entreprise Gunnebo. Ces 2 marchés permettront, à l'horizon de 2023, d'utiliser le réseau Tisséo avec sa carte bleue ou avec les moyens de paiement dématérialisés sur téléphone portable. C'est ce qui est appelé l'Open Payment dans le jargon de la billettique. Ce chantier correspond à un investissement réalisé par Tisséo Collectivités de l'ordre de 6 millions d'€, en lien avec la rénovation de notre système billettique et notre démarche de digitalisation des services. Un film présentant ces nouveaux services est disponible depuis quelques jours sur Internet. Il présente tous les efforts réalisés par Tisséo, depuis quelques années, pour moderniser l'utilisation des transports en commun, dans la perspective d'une approche intégrée des services à la mobilité.

INTERVENTIONS :

M. LE PRESIDENT : La notion d'approche intégrée est essentielle. Demain le déplacement s'effectuera avec un seul titre qui permettra de passer du métro au téléphérique, du téléphérique au vélo, du vélo au bus, etc...

S'agissant de la délibération 5.2 relative aux bus GNV, elle traduit la montée en puissance très significative de l'usage du gaz dans notre réseau. Nous étions à plus de 50 % de bus au gaz. A ce mandat,

nous allons aboutir à des bus propres électriques ou gaz à 100 %. Nous allons aboutir progressivement à ce dispositif. Notre réseau devient un réseau propre avec un élément souligné par ATMO Occitanie : le réseau linéo qui capte une grosse partie de la clientèle s'avère être un outil d'amélioration très significatif de l'environnement, puisque les bus propres portent un nombre de passagers tout à fait essentiel.

Y -a-t-il des demandes de prises de parole sur ces délibérations ?

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

➤ **POINT 5.1 :**

- D'autoriser le Président de Tisséo Collectivités à céder à l'Euro symbolique quatre Master Renault du service Mobibus au Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse.
- D'autoriser le Président de Tisséo Collectivités à signer tout acte nécessaire à cette cession.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM.Lattes et Moudenc n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 5.2 :**

- D'approuver le programme de l'opération de réalisation de travaux sur les dépôts bus de Langlade et d'Atlanta nécessaires à l'adaptation du remisage aux évolutions du parc en 2022 pour un montant de 630 000 € HT.
- D'approuver la convention de mandat n° CM 2021-1031 à conclure entre Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs.
- D'autoriser le Président à signer ladite convention.
- De dire que les dépenses sont inscrites aux budgets 2021 et suivants de Tisséo Collectivités.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Perrin et Portarrieu (pouvoir) n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 5.3 :**

- D'approuver les termes de la convention n° G 2021 14640 CN relative aux « Travaux de reprise des revêtements de zones à risques identifiées sur les allées Jules Guesde et Paul Feuga ».
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec Toulouse Métropole ladite convention de remboursement pour un montant maximum de 325 000,00 Euros HT.

- D'autoriser la dépense correspondante.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 5.4 :**

- D'autoriser Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché n° M20200160 avec le groupement FLOWBIRD / CIC pour un montant forfaitaire de 3 104 880,00 Euros HT, pour un montant maximum à bons de commande de 8,5M€ HT sur la période initiale et pour un montant maximum de 1,25M €HT pour chacune des périodes de reconduction, ainsi que les avenants au marché sans incidence financière.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses sont inscrites aux budgets 2021 et suivants de Tisséo Collectivités.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 5.5 :**

- D'autoriser Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer l'accord-cadre n° M 2021- 0060 pour les études, développements, fournitures et installations des équipements de contrôle d'accès type portillons à la société GUNNEBO ENTRANCE CONTROL sans montant minimum et sans montant maximum.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit accord cadre (hors transactions et avenants avec augmentation du montant de l'accord cadre) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses sont inscrites aux budgets 2021 et suivants de Tisséo Collectivités.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

6- AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIÈRES

6.1 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU SMTC.

Rapporteur : M. BRIAND

La première délibération a pour objet l'approbation du compte de gestion 2020 du SMTC qui est conforme au compte administratif.

M. LE PRESIDENT fait voter cette délibération et se retire avant la présentation et le vote du compte administratif 2020.

6.2 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU SMTC.

M. LE PRESIDENT propose d'élire un président de séance et propose l'élection de Sacha Briand.

S'agissant du Compte Administratif, le Président se retire au moment de la présentation et du vote de cette délibération.

M. BRIAND : Il nous appartient d'approuver le compte administratif 2020 du SMTC. Pour rappel, nous avons au niveau du budget prévisionnel et avant la crise, une perspective du versement mobilité à 285 millions d'euros et des recettes commerciales à 105 millions d'euros, permettant d'avoir un niveau d'épargne attendu à 140 millions d'euros. L'impact de la crise a été significatif à hauteur de près de 71 millions d'euros de pertes de recettes, 32 millions d'euros pour le versement mobilité et 38 millions d'euros pour les recettes commerciales qui ont été partiellement compensées. Nous avons reçu une aide de près de 14 millions d'euros sur le versement mobilité et des avances remboursables à taux zéro à hauteur d'un peu plus de 43 millions d'euros pour les recettes commerciales et une partie du versement mobilité. Dans le même temps, il y a quand même eu des efforts d'optimisation sur le réseau et nous pouvons donc fixer à hauteur de 15,6 millions d'euros les économies sur les charges d'exploitation. Globalement par rapport à l'estimation d'une épargne brute à 140 millions, on se retrouve à 105 millions d'euros dans le compte administratif. Nous ne sommes pas à 71 millions de pertes. Avec ces différents dispositifs, nous avons pu en effet compenser partiellement les pertes. L'épargne nette, estimée à un peu plus de 44 millions d'euros au budget prévisionnel, reste malgré tout positive, un petit peu en dessous de 10 millions d'euros, à 9,7 millions d'euros. Cette situation reste délicate, mais n'est cependant pas dramatique. La situation antérieure a permis d'absorber les chocs de la crise et les efforts contenus qui ont été réalisés sur le précédent mandat ont permis d'avoir une situation au moment de l'intervention de la crise qui nous a permis d'absorber ces conséquences négatives.

Sur l'exercice 2020, nous avons un montant d'investissement important de 124 millions d'euros. Pour financer ces investissements, un programme d'emprunt de 98 millions d'euros a été souscrit. Nous sommes aujourd'hui sur une stratégie d'opportunisme. Nous avons malgré tout un recours important à la dette pour couvrir les investissements, car nous avons des conditions extrêmement favorables. Il nous semble donc pertinent de couvrir très largement l'investissement par l'emprunt dans une logique, et cela été évoqué précédemment par Jean-Michel Lattes, qui nous a permis de réussir, sur le mandat, à financer plus de 600 millions d'euros d'investissement, tout en ayant une baisse de l'encours de la dette de près de 100 millions d'euros.

Nous avons une dette très coûteuse, avec un stock d'un peu moins d'un milliard trois, 1 276 millions d'euros. Nous étions à 1 340 millions d'euros en début de mandat 2014. Cependant, pour des raisons historiques, nous avons une dette qui nous coûte cher, plus de 4 %. A chaque fois que nous remboursons 100 millions d'euros, même si on réemprunte 100 millions d'euros, nous ne faisons pas des économies sur les annuités, mais par contre, nous faisons des économies très importantes sur les taux d'intérêt, car les 4 % environ des taux d'intérêts que nous payons sur la dette ancienne sont remplacés par des taux qui sont aujourd'hui extrêmement favorables. C'est un des éléments très structurel qui reste positif pour le financement du PDU, puisque le stock actuel, très coûteux, va être remplacé progressivement par un stock dont les conditions seront nécessairement meilleures.

Je vous propose de passer aux questions sur ce compte administratif.

MME TRAVAL-MICHELET : Quelques mots sur cette délibération car c'est un compte administratif important : nous allons le voter, il y n'a pas de difficulté. C'est le compte administratif qui acte donc définitivement cette année 2020, qui a été une année difficile ; nous le savons toutes et tous ; nous en avons beaucoup parlé, notamment depuis le début de ce mandat.

Mme Traval-Michelet partage l'idée que certainement la bonne gestion et la bonne tenue de cette gestion au cours du mandat précédent a permis de passer ce moment avec un atterrissage préoccupant, mais finalement pas dramatique et qui, on l'espère, n'engagera pas l'avenir. Néanmoins, elle éprouve toujours ces mêmes craintes de voir éventuellement l'économie ne pas reprendre de façon aussi dynamique que prévue : c'est que ce nous devons mesurer.

Mme Traval-Michelet souhaite revenir sur cette question de la dette qui reste très importante, à peine un peu moins d'un milliard trois, avec une capacité de désendettement qui est quand même haute. Cette capacité de désendettement de douze années est certainement liée à la période particulière de 2020.

(S'adressant à M. Briand) Vous dites, et nous avons envie de vous suivre là-dessus, que nous allons restructurer de la dette ancienne par de la dette neuve avec des taux d'intérêt très bas. La question que l'on se pose est la suivante : est-ce que c'est un pari ? Des rumeurs commencent à se structurer et à émerger pour dire que ça ne va pas durer et que ces taux vont remonter. Entre ce que l'on entend du public, de la question générale avec des taux d'intérêt qui pourraient peut-être remonter sur un certain nombre de produits : particuliers, immobilier, etc...et les placements que nous faisons à plus long terme, qui sont peut-être d'une autre nature, est-ce qu'il y a une différence, est-ce que vous êtes sûr de vous quand vous dites cela, quels sont les risques ?

Sur le compte administratif en lui-même, on s'en sort pas mal. Merci.

M. BRIAND La question évoquée par Karine Traval-Michelet est importante puisqu'elle concerne la capacité de désendettement.

Une réserve : dans le bloc communal classique, on considère que le seuil de douze ans est le seuil d'alerte à ne pas dépasser. Dans un syndicat des transports comme dans d'autres structures qui sont des structures essentiellement d'investissement, notamment dans le cadre du contrat que nous avons signé avec la BEI, le seuil d'alerte est de 18 ans. Pourquoi ? Comme nous sommes dans des structures qui sont par essence des structures d'investissement, il est tout à fait normal qu'elles aient une capacité de désendettement plus longue car c'est leur mission même d'assurer des infrastructures de très long terme. Les douze ans que nous avons en commune ou en EPCI, pour le syndicat des transports c'est dix huit ans.

Aujourd'hui, malgré l'impact de la crise, ce niveau à 12 ans reste satisfaisant. Il était meilleur avant la crise et il redeviendra meilleur. C'est le premier point.

S'agissant des perspectives, tout le monde dit que les taux vont réaugmenter : c'est une réalité objective : les taux sont tellement bas qu'ils ne peuvent pas aller plus bas, même si les taux de base sont installés en territoire négatif depuis pas mal de temps. Cela fait un paquet de temps qu'on dit qu'ils vont réaugmenter et aujourd'hui encore, nous avons, sur des taux en tendance sur les 10, 15 ans, des perspectives d'évolution qui sont relativement stables.

Aujourd'hui, avec un coût de la dette de plus de 4 points, M. Briand reste à peu près persuadé que même si nous avons une augmentation des taux, nous ne serons jamais à ce niveau sur la période de financement du PDU. Objectivement, en termes d'échanges de taux, de différence de taux par rapport au stock actuel, nous aurons certainement, même en cas de remontée, cent, cent cinquante, deux cents points de base, de gain sur le stock. C'est considérable : en effet, en ayant un stock à deux milliards sept, en termes de frais financiers, nous n'aurons nécessairement pas plus de frais financiers que nous en avons aujourd'hui avec un stock à 1 milliard trois et un taux à 4 %.

(suite propos M. Briand) Actuellement, nous avons des perspectives raisonnables et sérieuses. Dans les prochains mois et dans les deux prochaines années notamment, il faut pouvoir consolider tout cela. M. Briand rappelle que nous avons, dans le plan de financement, les 400 millions d'euros de la BEI, sur lesquels les perspectives de taux sont très satisfaisantes. Tisséo a récemment adhéré à l'Agence France Locale : nous savons que cela a des conséquences sur les taux qui sont tirés vers le bas, y compris en termes de concurrence avec les partenaires financiers. Nous avons de nombreux éléments qui commencent à consolider sérieusement la trajectoire en termes de coût de financement.

M. BRIAND : Y a-t-il d'autres observations, d'autres questions ?

M. BRIAND propose donc de passer au vote du compte administratif.

Qui vote contre ? qui s'abstient ?

M. Briand constate l'unanimité sur le vote du compte administratif.

Nous pouvons demander à M. le président de revenir.

[Monsieur le Président de Tisséo-Collectivités préside à nouveau la séance.]

6.3 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2020 DU BUDGET DU SMTC.

Rapporteur : M. BRIAND

Cette délibération concerne l'affectation du résultat de l'année 2020. Le résultat du compte administratif s'élève à 178,416 M€, dont 158,451 M€ d'excédent de fonctionnement et 19,965 M€ d'investissement.

Il est proposé de reporter en totalité l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 d'un montant de 158,451 M€ sur l'article 002 de la section recette de fonctionnement du budget 2021.

6.4 – CONVENTION DE SERVITUDES N° 2021-1025 ENTRE TISSEO-COLLECTIVITES ET ENEDIS SUR LA COMMUNE DE BALMA - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

Rapporteur : M. BRIAND

Le point 6.4 a pour objet une convention de servitude sur la commune de Balma pour l'approbation et l'autorisation de signer la convention.

6.5 - CONVENTION DE SERVITUDES N° 2021-1026 ENTRE TISSEO-COLLECTIVITES ET ENEDIS SUR LA COMMUNE DE RAMONVILLE SAINT-AGNE - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

Rapporteur : M. BRIAND

Le point 6.5 est une convention de servitude entre Tisséo-Collectivités et ENEDIS sur la commune de Ramonville St Agne pour permettre l'implantation de bornes de recharge électrique, Dans les deux cas, à Balma et à Ramonville, les travaux sont réalisés par ENEDIS.

6.6 - RECOURS EN INDEMNISATION : HABILITATION DU PRESIDENT A ESTER EN JUSTICE.

Rapporteur : M. BRIAND

Le point **6.6** a pour objet le recours en indemnisation et l'habilitation du Président à ester en justice dans le cadre d'un recours indemnitaire qui a été rejeté et pour lequel le titulaire d'un ancien marché semble vouloir engager la responsabilité de la collectivité.

M. LE PRESIDENT : C'est un dossier assez classique d'un recours devant le Tribunal Administratif, comme on en traite souvent.

INTERVENTION POINTS 6.4 et 6.5

M. TERRAIL-NOVÈS : Une question sur les communes de Balma et de Ramonville : Peut-on prendre part au vote sur ces deux délibérations ?

M. BRIAND : précise que les maires de Balma et de Ramonville peuvent prendre part au vote sur ces deux délibérations.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

➤ **POINT 6.1 :**

- D'approuver le Compte de Gestion 2020 du SMTC dressé par la Paierie Départementale, identique au résultat de clôture du Compte Administratif 2020.
- ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 6.2 :**

- D'approuver le Compte Administratif 2020 du SMTC dressé par son Président.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[M. Lattes n'a pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ **POINT 6.3 :**

- De décider de reporter l'excédent de fonctionnement du compte administratif 2020 d'un montant de 158 451 103,61 euros sur l'article 002 de la section recettes de fonctionnement du budget 2021.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 6.4 :**

- D'approuver les termes de la convention n° 2021-1025 portant établissement de servitudes au profit d'ENEDIS pour la réalisation d'un raccordement électrique sur une parcelle appartenant à Tisséo-Collectivités située au lieu-dit Prat Gimont à BALMA.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la présente convention.
- De dire que la recette sera inscrite au budget Tisséo-Collectivités 2021.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 6.5 :**

- D'approuver les termes de la convention n° 2021-1026 portant établissement de servitudes au profit d'ENEDIS pour la réalisation d'un raccordement électrique sur une parcelle appartenant à Tisséo-Collectivités située au lieu-dit Flora Tristan à Ramonville Saint-Agne.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la présente convention.
- De dire que la recette sera inscrite au budget Tisséo-Collectivités 2021.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ **POINT 6.6 :**

- D'habiliter le Président du SMTC – TISSEO COLLECTIVITES à défendre les intérêts du SMTC – TISSEO COLLECTIVITES dans le cadre de l'instance n°1906998-4 introduite par Monsieur Hugues BEILIN devant le Tribunal administratif de TOULOUSE, y compris à exercer les voies de recours éventuelles, et l'autorise à prendre toute décision en exécution de la présente délibération.
- De mandater la SCP BOUYSSOU & Associés, Société d'avocats inscrite au Barreau de Toulouse, pour le représenter dans cette affaire.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

7– RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION

7.1 – CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE : ARTICLE 3 I 1 DE LA LOI N° 84 53 DU 26 JANVIER 1984.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Ce projet de délibération porte sur la création d'un emploi non permanent d'une durée maximum de 12 mois sur le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux au sein de la Direction Ressources Humaines et Organisation sur les fonctions de chargé(e) de mission système d'information.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser la création d'un emploi non permanent relevant du grade d'ingénieur territorial pour effectuer les missions de Chargé(e) de mission systèmes d'information suite à un accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35h, à compter du 1^{er} septembre 2021 pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois. La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 611 indice majoré 513, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- De dire que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget du SMTC.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

8 - COMMUNICATION

8.1 - PARTENARIAT ET CONVENTION N°2021- 1027 ENTRE TISSEO COLLECTIVITES ET LA VILLE DE TOULOUSE DANS LE CADRE DU FESTIVAL RIO LOCO 2021.

Rapporteur : M LE PRESIDENT

Le Festival Rio Loco se tiendra du 13 au 20 juin 2021.

Tisséo-Collectivités s'engage à mettre à disposition, du 13 au 20 juin 2021, quatre emplacements bus sur le parking de la gare de bus situé au Cours Dillon et à adapter les horaires des derniers départs du métro en fonction des horaires de Rio Loco (évacuation des derniers festivaliers à 23h) et des contraintes préfectorales et gouvernementales au regard du contexte sanitaire.

Le festival aura lieu et c'est une bonne nouvelle.

Ce festival est le premier qui s'organise chez nous depuis la pandémie.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat avec la Ville de Toulouse.
- D'autoriser le Président à signer ladite convention.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

M. LE PRESIDENT : Y a -t-il des questions diverses ?

M. LE PRESIDENT exprime ses remerciements à l'ensemble des membres du comité syndical pour cette belle séance.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEEVE A 11H00.